

Les bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle

Amélia Laurenceau

Sous la direction de Dominique Tabah
Pôle Action culturelle et communication, BPI

Les bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle

RESUME

Au Canada, pays peuplé par l'immigration, les bibliothèques publiques desservent une population aux cultures et langues d'origine variées. La province du Québec propose des collections et des services à destination des personnes issues de l'immigration alors qu'elle est elle-même constituée par une minorité francophone. Marqué par une tradition bibliothéconomique originale et par l'adoption d'une politique qui se distingue du multiculturalisme canadien, les services des bibliothèques du Québec sont relativement bien développés par rapport au reste du Canada.

Descripteurs

Bibliothèques et immigrants- -Canada- -Québec (Canada ; province)

Multiculturalisme

Bibliothèques publiques- -Canada- -Québec (Canada ; province)

Abstract

In Canada, a country populated by immigration, public libraries serve a population that has diverse cultural and linguistic origins. While populated by a French speaking minority, the province of Quebec offers collections and services to all migrants and their descendants. Built on an original tradition and on the adoption of politics distinct from Canadian multiculturalism, the services offered by the libraries of Quebec are relatively well developed compared to those of the rest of Canada.

Key words

Libraries and immigrants- -Quebec (Province)

Multiculturalism

Public libraries- -Quebec (Province)

REMERCIEMENTS

Je voudrais d'abord remercier chaleureusement Nathalie Préfontaine et toute l'équipe de la bibliothèque de Parc-Extension pour leur accueil et leur disponibilité. Ce travail doit également beaucoup aux discussions que j'ai eu la chance d'avoir avec Van Be Lam, Diane Fréchette, Lysanne Ferron, Lyne Olivier et à toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de me recevoir ou de correspondre avec moi et de répondre à mes questions.

Enfin je tiens à remercier Dominique Tabah pour avoir accepté de diriger ce mémoire et pour ses encouragements.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION	7
LA POLITIQUE DU MULTICULTURALISME AU CANADA.....	10
1. Problèmes de définitions	10
2. Un pays d’immigration	11
2.1. Historique	11
2.2. Chiffres actuels	12
3. La politique fédérale du multiculturalisme	13
3.1. Les origines de la politique	13
3.1.1..... Le réveil du Québec	13
3.1.2..... Un Canada biculturel ?	15
3.2. Evolution et axes d’intervention	16
3.3. Les principes	17
3.3.1..... Le rejet de l’assimilation	17
3.3.2..... Une identité en forme de mosaïque	18
3.3.3..... Pluralisme, diversité et égalité	19
3.3.4..... L’appartenance commune et l’intégration	20
3.4. Les débats autour de l’intégration.....	22
L’APPROCHE QUÉBÉCOISE	24
1. L’immigration au Québec	24
1.1. Les données	24
1.2. Les enjeux	24
2. La politique linguistique	27
2.1. La question linguistique	27
2.2. Les lois.....	27
3. L’intégration à la québécoise	28
3.1. La réaction au programme canadien du multiculturalisme	28
3.2. La convergence culturelle.....	29
3.3. La convergence civique.....	30
3.4. La concurrence des allégeances.....	31
LES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES FACE À LA DIVERSITÉ CULTURELLE	34
1. La lecture publique au Québec	34
1.1. La mainmise du clergé.....	34
1.2. Un réveil tardif.....	38

1.3.	Des bibliothèques entre deux cultures	42
2.	Multiculturalisme et bibliothèques canadiennes	44
2.1.	Bref historique	45
2.2.	Le biblioservice multilingue	46
2.3.	Aperçu de la situation à l'échelle du Canada	48
2.3.1. Les politiques	48
2.3.2.Aperçu des ressources	50
2.3.3.Le cas de la Bibliothèque Nationale du Canada	51
2.3.4. Le modèle de Toronto	51
3.	Bibliothèques et minorités culturelles au Québec	52
3.1.	L'encadrement politique provincial	53
3.2.	Le réseau de la ville de Montréal	54
3.2.1. La politique de la ville	54
3.2.2.Les établissements et leurs missions	55
3.2.3. Les collections en langues d'origine	56
3.2.4. Les autres collections	59
3.3.	Les autres bibliothèques	60
3.3.1. Les collections	62
3.4.	Les animations.....	63
3.5.	Aspects bibliothéconomiques	64
4.	Le Québec dans l'ensemble canadien	67
5.	Quelques réflexions sur la situation française	73
	CONCLUSION	76
	BIBLIOGRAPHIE.....	I
1.	Histoire du Canada et du Québec	I
2.	Immigration et multiculturalisme au Canada	I
2.1.	Documentation officielle.....	I
2.2.	Documentation critique.....	II
3.	Immigration et multiculturalisme au Québec	IV
3.1.	Documentation officielle.....	IV
3.2.	Documentation critique.....	V
4.	La question linguistique	VI
5.	La lecture publique au Québec	VI

5.1. Politique culturelle	VI
5.2. Bibliothèque municipale de Montréal	VII
5.3. Documentation critique.....	VII
6. Bibliothèques et minorités culturelles au Canada et au Québec	X
7. Bibliothèques françaises et diversité culturelle	XIII

Introduction

Les bibliothèques publiques des pays peuplés par l'immigration comme les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie, ont réagi à la diversité culturelle et linguistique de leur population en proposant des collections et des services spécifiques. Nous nous proposons d'étudier les lignes politiques à l'origine de ces initiatives et les enjeux qui en découlent dans les bibliothèques publiques du Québec.

Le choix de cette province particulière nous semble pertinent dans la mesure où le Québec s'est doté d'une politique propre en matière de culture, d'immigration et d'intégration et parce que le modèle de lecture publique en vigueur diffère du modèle anglo-saxon même s'il tend à le rejoindre. De plus, la proximité culturelle du Québec par rapport à la France offre l'occasion d'apporter un éclairage singulier à ce type de problématique pour les bibliothèques françaises.

Ces services ont été initiés par la Bibliothèque Nationale du Canada dans les années soixante-dix sous la forme d'un dépôt de livres en langues étrangères dans les établissements volontaires. Le succès de cette opération a conduit les bibliothèques québécoises, principalement celles de l'agglomération montréalaise puisque c'est là où se concentre l'immigration, à développer leurs propres collections en langues d'origine. Elles ont pour vocation principale de permettre aux immigrants de garder un lien avec leur culture première et en ce sens elles ne correspondent pas aux sections de littératures étrangères des bibliothèques françaises. En effet elles sont constituées en fonction de la présence d'une population immigrée. Si elles peuvent servir de support d'étude d'une culture elles sont peu utilisées dans ce sens (seul l'apprentissage de l'anglais est obligatoire dans le système scolaire et les bibliothèques universitaires de littératures étrangères sont déjà très bien dotées). De même, les méthodes d'apprentissage des langues, les documents de nature à aider à l'intégration ou bien les animations autour du patrimoine culturel des différents pays sont aussi susceptibles d'être destinés aux Québécois de souche mais nous nous y intéresserons dans la mesure où ils visent principalement les Québécois issus de l'immigration.

Pour comprendre les objectifs assignés aux collections et services concernés il nous faut remonter aux lignes politiques qui les fondent, lesquelles ne peuvent

s'éclairer que dans le contexte des relations entre les anglophones et les francophones.

Le Canada est le premier pays à avoir adopté une politique officielle en faveur du multiculturalisme. Cette politique a bien sûr évolué au cours du temps mais ses fondements (rejet de l'assimilation et droit à maintenir des liens à sa culture et à sa langue d'origine) sont restés fortement ancrés dans la société canadienne. Or la province québécoise n'adhère pas, du moins pas totalement, au modèle du multiculturalisme pour plusieurs raisons. En effet, elle n'entend pas se faire ravalé par Ottawa au simple rang de minorité linguistique comme une autre et a mis en place une politique linguistique visant à assurer la pérennité du fait français : le Canada est bilingue alors que la langue officielle du Québec est le français. L'adhésion des migrants à la culture et aux valeurs québécoises est un enjeu de taille car il est un des facteurs de réussite du projet souverainiste (en 1995, au moment du dernier référendum sur l'indépendance du Québec, les citoyens d'origine immigrée ont massivement voté pour le « non »). Alors que le Canada est un pays sans culture officielle, le Québec lutte pour la survie de sa culture particulière : les politiques d'immigration et d'intégration aux niveaux fédéral et provincial sont tributaires de ce clivage. Il s'agit donc d'étudier comment ces choix se traduisent dans les services des bibliothèques à destination des personnes d'origine immigrée.

Les services des bibliothèques publiques du Québec à destination des minorités culturelles ont ceci de particulier que ce sont des services délivrés par une communauté qui est elle-même minoritaire au sein de l'ensemble canadien. Les institutions québécoises sont marquées par l'héritage français, elles sont absolument singulière en Amérique du nord et ont entre autres choses pour mission de défendre cette singularité. La lecture publique est ainsi traditionnellement conçue comme un moyen de protéger la langue et la culture canadienne-française. Un autre enjeu de notre travail consistera donc à déterminer dans quelle mesure le modèle québécois de lecture publique peut rendre compte d'une différence entre les services multiculturels des bibliothèques francophones et ceux des bibliothèques canadiennes-anglaises.

La place particulière qu'occupe le Québec dans l'ensemble canadien nous obligera à faire un détour par la politique nationale en matière de diversité culturelle et à décrire rapidement les réalisations des bibliothèques canadiennes. Dans un premier temps nous présenterons donc la politique fédérale du multiculturalisme pour la confronter ensuite à l'approche québécoise. Puis nous analyserons le modèle québécois de lecture publique et présenterons les services des bibliothèques à destination des communautés culturelles. Il s'agira alors d'évaluer ces services à l'échelle du pays et de déterminer quels sont les facteurs qui en expliquent la physionomie.

La politique du multiculturalisme au Canada

1. Problèmes de définitions

Le terme de « multiculturalisme » jouit d'une mauvaise presse en France et nous n'entrerons pas dans les controverses suscitées autour de l'effet de ghettoïsation supposé de la reconnaissance publique de la diversité ethnique, effet auquel on oppose souvent les vertus du modèle d'intégration à la française. Nous emploierons le terme « multiculturalisme » en référence à une politique officielle et précise du gouvernement canadien qui se définit comme un rejet de l'assimilation et encourage les immigrants à conserver certaines de leurs différences (langue, mode de vie, traditions culturelles).

Au sens large et non polémique du terme, multiculturalisme signifie diversité culturelle. En ce sens toute nation est multiculturelle. Néanmoins, dans les pays peuplés par l'immigration, cette diversité prend un relief particulier. Certains groupes de la population se caractérisent par le fait qu'ils partagent une langue, une culture ou une religion commune, et on parle alors de minorités ou de communautés culturelles, linguistiques ou religieuses. La désignation de minorité est en principe réservée au Canada aux minorités officielles ou nationales : les autochtones, les francophones des provinces anglophones, les anglophones du Québec et le Québec au sein de l'ensemble des provinces. Ces groupes sont exclus de notre travail (et des programmes menés au nom du multiculturalisme) et nous nous limitons aux communautés issues de l'immigration. Il est néanmoins difficile de donner un sens précis aux notions de communautés ou minorités culturelles. En effet les personnes peuvent partager une nationalité, un territoire, une langue ou un dialecte, une culture ou une religion d'origine. Les définitions employées par l'organisme public *Statistiques Canada*¹ ne sont pas plus éclairantes. Ainsi la variable des « origines ethniques » se définit comme la nationalité du premier

¹ Voir <http://www.statcan.ca>

ancêtre ayant immigré au Canada, mais « juif », « métis », « arabe » ou encore « noir » sont des réponses possibles. S'il est impossible de déterminer une caractéristique qui serait partagée par les membres de toutes communautés (langue, religion ...) il nous semble que l'on peut approcher la notion en tenant compte du sentiment d'identification de ses membres. En effet, plus de 50% de la population totale (et pas de la population d'origine immigrée) déclare avoir un fort sentiment d'appartenance à son groupe ethnique².

Les membres des communautés culturelles peuvent être des canadiens de naissance ou par naturalisation, ou des non canadiens, les immigrants au sens de *Statistiques Canada* étant des personnes dont la nationalité de naissance n'est pas canadienne. Nous utiliserons plutôt les termes d'immigrés, d'immigrants ou de nouveaux arrivants quant il s'agit de questions autour de l'intégration car les membres des communautés culturelles installées depuis plusieurs générations ne sont en principe pas visés.

Enfin, les expressions de collections multilingue, en langues d'immigration, en langues d'origine ou en langues non-officielles sont synonymes et désignent les collections en des langues autres que le français ou l'anglais.

2. Un pays d'immigration

2.1. Historique

Les premiers colons se sont installés au Canada au XVIème siècle. Ils étaient d'origine française et ont rapidement été supplantés par les britanniques auxquels la France a cédé ses colonies en 1763. L'exil des « loyalistes » qui fuyaient la révolution américaine a définitivement consolidé la tendance et la population est restée majoritairement anglophone (aujourd'hui près de 80% des canadiens ont l'anglais pour langue maternelle).

Au cours du XIXème siècle le Canada accueille des irlandais et jusqu'à la première guerre on voit affluer une population principalement d'origine européenne (juifs d'Europe centrale et orientale, Italiens, scandinaves et

² Idem

Allemands) à l'exception des Chinois utilisés comme main d'œuvre pour la construction du chemin de fer. Dans l'entre-deux-guerres le Canada ferme ses frontières en raison de la Dépression et à partir des années cinquante Grecs et Portugais constituent la première source d'immigration.

Le gouvernement affichait ouvertement une politique d'assimilation et privilégiait les immigrés d'origine européenne. C'est seulement en 1962 que les quotas et la discrimination raciale en matière d'immigration ont été abolis. A partir des années soixante-dix la population migrante d'origine européenne a diminué au profit de groupes venus d'Asie (Chine et Vietnam), puis d'Amérique latine dans les années quatre-vingt et aujourd'hui des pays arabes et d'Asie du sud-est. Ainsi alors qu'entre 1946 et 1961 75% des migrants provenaient d'Europe ils n'étaient que 18% entre 1987 et 1993.

2.2. Chiffres actuels

Le Canada compte aujourd'hui plus de cinq millions d'immigrants (personnes dont la nationalité de naissance n'est pas canadienne) soit environ 18% de la population totale (laquelle s'élève à près de 31 millions d'habitants). 46,5% de la population déclare être d'origine ethnique autre que seulement britannique, française ou autochtone. Cette proportion n'a jamais été aussi élevée et devrait augmenter puisque le pays continue de mettre en œuvre une politique volontariste en matière d'immigration en accueillant plus de 300 000 personnes par an. Les groupes d'origine européenne (hors France et Grande-Bretagne) restent majoritaires puisqu'ils représentent encore 19% de la population.

Les vagues d'immigration successives se sont réparties très inégalement sur le territoire. Dans les provinces de l'ouest (Saskatchewan, Colombie-Britannique et Alberta) plus de 60% de la population se déclare d'origine « autre ». Mais les grandes métropoles des provinces de l'est sont aussi des lieux importants de concentration de l'immigration : à Toronto la moitié de la population est née à l'étranger, et à Montréal c'est le cas pour un quart de la population.

Conséquence de la variété des sources d'immigration, le Canada est un pays multilingue : officiellement le pays est déjà bilingue (anglais et français) et sur 30

millions d'habitants, 5 millions ont pour langue maternelle (langue apprise en premier et encore comprise) une langue non-officielle.

Des tableaux sur les migrations et les origines de la population canadienne figurant dans les annexes illustrent cette diversité.

3. La politique fédérale du multiculturalisme

Le Canada est un des pays les plus « multiculturels » dans le sens où les origines de sa population sont extrêmement variées. Mais c'est surtout le premier pays à s'être doté d'une politique officielle en la matière. Nous présenterons d'abord le contexte dans lequel est née cette politique, puis les grands principes à l'origine des programmes entrepris, pour finalement faire le point sur quelques critiques fréquemment adressées au multiculturalisme canadien.

3.1. Les origines de la politique

La politique du multiculturalisme est née dans un contexte de remise en cause des rapports entre les anglophones et les francophones et de redéfinition de l'identité canadienne.

3.1.1. Le réveil du Québec

Les années soixante représentent une période très riche en bouleversements dans l'histoire du Québec contemporain. La « Révolution tranquille » (1960-1966) désigne la succession de réformes qui ont déterminé le visage actuel de la province et l'ont définitivement installée dans la modernité.

L'État est entièrement réformé et reprend le contrôle des institutions sociales et éducatives, dirigées jusque là par l'Église en créant un ministère de l'éducation et l'assurance-maladie. La rénovation ne se limite pas à la laïcisation et à la mise en place d'un État providence, elle concerne également les secteurs de l'industrie et de l'économie (nationalisation des compagnies d'électricité par exemple).

La société québécoise est en pleine ébullition, le syndicalisme et les mouvements de contestations des étudiants, des intellectuels et des femmes battent leur plein. Le Québec sort de l'archaïsme d'une société rurale dominée par le clergé.

Le slogan de ce mouvement réformiste était « maîtres chez nous » et s’opposait à la domination économique et sociale des anglophones au Québec tout en contestant la répartition des pouvoirs entre le provincial et le fédéral, ce dernier étant jugé trop prégnant. La province se retire de plusieurs programmes gérés par le fédéral (comme les retraites) pour mettre en place ses propres structures. Elle entend également reprendre en main les entreprises localisées sur son territoire, qui dépendent à 47% d’intérêts étrangers (principalement américains) et à 45% des Canadiens-anglais³.

Les tensions sont vives entre les deux communautés et les revendications d’indépendance ne cessent de gagner du terrain. Le nationalisme québécois clame la spécificité de la langue et de la culture françaises et défend son identité contre la domination du Canada-anglais, contre la colonisation économique et l’aliénation culturelle dont il se sent victime. La question linguistique est un enjeu critique des débats de l’époque : le français se perd car la langue du travail et de l’économie reste l’anglais, les immigrants s’intègrent massivement à la communauté anglophone et les francophones se sentent menacés d’extinction.

Les premières bombes du Front de Libération du Québec (FLQ) explosent en 1963 à Westmount, quartier résidentiel favorisé à majorité anglophone de l’île de Montréal, symbole de la domination du Canada-anglais et ne tardent pas à viser les institutions fédérales. Plus de 200 attentats sont perpétrés entre 1963 et 1970, date à laquelle le terrorisme atteindra son paroxysme avec la crise d’octobre et l’enlèvement puis l’assassinat d’un ministre. La crise sera réglée et les réseaux du terrorisme éradiqués grâce à l’intervention de l’armée fédérale et la promulgation de la *Loi sur les mesures de guerre*.

La majorité de la population québécoise reste toutefois hostile à la lutte armée et s’organise pacifiquement pour défendre la cause du Québec libre. Le Parti Québécois est fondé en 1968 avec la mission de conduire la province vers l’indépendance politique. Il accèdera au pouvoir en 1976 et le premier projet d’indépendance échouera au référendum de 1980.

³ Cf. **BOURDON Yves, LAMARRE Jean**. *Histoire du Québec*. Laval : Beauchemin, 1998, 320p.

3.1.2. Un Canada biculturel ?

Dès le début des années soixante le gouvernement fédéral s'alarme des tensions identitaires qui travaillent les Canadiens-français. En 1963 le premier ministre Pearson nomme une commission royale d'enquête chargée d'étudier les problèmes entre les deux communautés et de recommander des solutions pour donner au pays un nouveau modèle d'entente entre les deux « peuples fondateurs » de la Confédération canadienne. Le mandat de la commission consiste à trouver des mesures pour que le pays se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondé.

C'est la question de l'unité de la nation elle-même qui se trouve posée. L'identité nationale a toujours été un problème bouillant parce que le pays est partagé par deux peuples qui se sont fait la guerre, sans même parler du problème du statut des autochtones, et que son unité a été imposée du dehors par la couronne britannique. En 1763, avec la fin de la guerre de sept ans, le Canada fut divisé en colonies sous l'autorité centrale de la couronne. Petit à petit germe l'idée d'unir les colonies pour former un seul pays. En 1867 une nouvelle constitution crée la Confédération canadienne, à l'origine composée de quatre provinces (les autres provinces rejoindront le pays progressivement) et donne au pays l'architecture actuelle de son système politique, certes modifiée en 1931 avec la reconnaissance de l'indépendance du Canada. Mais il faut attendre 1947 pour que soit créée la citoyenneté canadienne et 1971 pour que les canadiens cessent d'être considérés comme des sujets britanniques. De même c'est seulement en 1964 que le pays se dote de son propre emblème national avec le drapeau à la feuille d'érable. La conscience identitaire canadienne est jeune. L'unité du pays trouve ses racines dans le « mythe des peuples fondateurs » selon lequel français et anglais se sont unis pour fonder une seule nation, deux peuples égaux et deux cultures égales ont accepté de partager un avenir commun. Or les revenus des francophones sont les plus bas du pays, la domination économique des anglophones est une nouvelle colonisation, le Québec n'est assurément pas l'égal de l'autre peuple fondateur. Le Canada est accusé d'être un pays monoculturel régi par l'écrasante majorité anglophone. Le mythe est décrédibilisé et l'unité semble perdue.

Le résultat des travaux de la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (dite commission BB) ont été publiés entre 1965 et 1970 sous la forme de six rapports dont le propos déborde le mandat d'origine. Car si les audiences et enquêtes menées à travers tout le pays ont bien mis en lumière la situation défavorisée des francophones et la nécessité de mener une politique en faveur du bilinguisme, la commission a également souligné la part des autres groupes culturels dans la constitution du Canada et les discriminations dont ils étaient victimes. Les consultations publiques révèlent que les descendants des migrants d'origine autre que britannique ou française (notamment les descendants des Allemands et des Ukrainiens qui ont participé à la fondation des provinces de l'ouest du pays) revendiquent d'être reconnus comme co-fondateurs du Canada. Ils s'opposent au biculturalisme et craignent d'être relégués au rang de citoyens de seconde zone et ne veulent plus voir leur contribution ni leur culture marginalisées. D'autre part ils s'insurgent contre la politique d'assimilation en vigueur, réclament le droit à la reconnaissance de leur patrimoine. Selon eux le biculturalisme ne correspond plus à la réalité canadienne.

Les rapports de la commission insistent sur l'apport des différentes communautés culturelles mais recommandent de maintenir le biculturalisme et de mener une politique forte en matière de bilinguisme. Si le nouveau gouvernement Trudeau formé en 1969 suivra les recommandations linguistiques de la commission, il abandonnera néanmoins le paradigme du biculturalisme pour promouvoir le multiculturalisme. La voie est ainsi ouverte pour une redéfinition de l'identité canadienne : le modèle des deux nations (Canadiens-anglais et Canadiens-français) va céder la place à celui d'une nation bilingue (politique amorcée par la *Loi sur les langues officielles* de 1969) et multiculturelle (politique lancée en 1971).

3.2. Evolution et axes d'intervention

La politique fédérale en faveur du multiculturalisme a vu le jour en 1971 et a été progressivement institutionnalisée, avec en 1982 l'inscription dans la constitution du caractère multiculturel du pays (*Charte canadienne des droits et libertés*) et l'adoption en 1988 de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Cette

politique relevait à l'origine d'un simple Secrétariat d'Etat crée à l'occasion, puis à partir de 1988 du Ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Elle dépend depuis 1993 du Ministère du Patrimoine Canadien, lequel est également en charge des affaires culturelles, de la communication et de la citoyenneté.

On note une certaine évolution dans les enjeux de la mise en œuvre de cette politique. Dans les années soixante-dix il s'agissait surtout de reconnaître et de valoriser l'apport des groupes ethniques à l'histoire, la culture et la société canadienne. En conséquence le gouvernement soutenait la production de recherches sur l'histoire des différentes communautés et les actions visant à faire connaître les différentes traditions culturelles, à affirmer la pluralité des identités et à favoriser leur maintien.

Au cours des années quatre-vingt la lutte contre le racisme et les discriminations devient une priorité. La crise économique aidant, la lutte contre les inégalités sociales s'intensifie. En 1985 la *Loi canadienne sur les droits de la personne* vise explicitement à compléter la législation existante en matière de discrimination et on voit fleurir des programmes de promotion sociale (discrimination positive) et d'égalité en matière d'emploi.

Depuis la dernière décennie, si les enjeux de justice sociale sont toujours d'actualité, les discours officiels se déplacent vers la question de la participation civique, de l'intégration et de l'appartenance commune dans la diversité. Cette décennie a en effet été marquée par de nombreuses critiques faisant valoir que l'insistance sur la diversité des origines poussait à la division et qu'il convenait d'appuyer la construction d'un avenir commun.

3.3. Les principes

Nous ne présenterons pas dans le détail l'ensemble des programmes menés au nom de la politique du multiculturalisme mais nous nous concentrerons sur les grands principes qui la fondent.

3.3.1. Le rejet de l'assimilation

Jusqu'aux années cinquante le Canada a mené une politique d'assimilation vis à vis des immigrants, sommés de se conformer au moule de la majorité. Il s'agissait de construire une société blanche protestante. Les quotas visaient à

privilégier une immigration d'origine nord européenne, garantissant une certaine homogénéité de la société. La politique du multiculturalisme prévoit au contraire d'œuvrer pour le maintien des différences culturelles et la conservation des identités. Les immigrants et leur descendants ont le droit de conserver leur langue et leur religion, leurs coutumes, traditions et modes de vie. Selon l'article 3 de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* chacun a le droit de « *maintenir, de valoriser et de partager son patrimoine culturel* »⁴. Comme l'explique l'ancienne Secrétaire d'Etat au multiculturalisme « *personne n'a besoin de laisser sa culture à la porte pour devenir citoyen du pays* »⁵. Les immigrants ne sont pas poussés à abandonner leur propre culture pour se conformer à celle de la société d'accueil, par exemple l'enseignement des langues d'origine est subventionné dans les écoles publiques.

3.3.2. Une identité en forme de mosaïque

L'identité du pays se caractérise par la diversité : « *le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne* »⁶. L'identité multiculturelle du pays est même reconnue par la constitution : l'article 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés* intégrée dans la constitution en 1982 souligne l'obligation de maintenir le patrimoine multiculturel du Canada⁷.

La métaphore de la « mosaïque » a remplacé le biculturalisme : l'identité canadienne est le résultat de l'apport conjugué des différents groupes, d'une collaboration dans laquelle chacun conserve ses traits culturels spécifiques. Les programmes scolaires ont ainsi été révisés afin de mettre en valeur cette collaboration. De nombreuses manifestations et festivals « ethniques » sont subventionnés par le gouvernement.

Les « communautés culturelles » sont officiellement reconnues : « *l'existence de collectivités dont les membres partagent la même origine* » est

⁴ La loi est reproduite dans les annexes.

⁵ cf. **FINESTONE Sheila**. *Allocution de l'honorable Sheila Finestone, C.P., députée de Mont-Royal et Secrétaire d'Etat au multiculturalisme*. In : FALL K., HADJ-MOUSSA R., SIMEONI D. Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques. Québec : Presses de l'Université de Québec, 1996, pp. 353-358

⁶ *Loi sur le multiculturalisme canadien*

⁷ **MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA**. *Charte canadienne des droits et libertés*. [en ligne]. Disponible sur : http://Canada.justice.gc.ca/Loireg/charte/const_fr.html

inscrite dans la loi⁸, les groupes identitaires ont le droit de s'afficher comme tels. L'espace public est traversé par l'ethnicité.

Si la multiplicité des cultures est le trait fondamental de la société canadienne, alors aucune n'a une préséance sur les autres. Comme l'a déclaré le premier ministre Trudeau : « *bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle* »⁹. Les expressions de chaque culture ont un droit égal à la diffusion et à la valorisation.

3.3.3. Pluralisme, diversité et égalité

Les différences sont encouragées à s'exprimer dans l'espace public dans un esprit de dialogue et de tolérance. Le respect de la pluralité est érigé en fondement de la société canadienne. Néanmoins affirmer l'égalité de tous dans la diversité n'est pas suffisant et le pays s'est également doté d'une législation en matière de lutte contre la discrimination et de programmes de promotion sociale (c'est à dire de discrimination positive).

La *Loi canadienne sur les droits de la personne* vise à assurer l'égalité des chances d'épanouissement de chacun « *indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, l'état de personne graciée ou la déficience* ». Son objet déborde la simple lutte contre la discrimination raciale mais elle reste un texte central pour comprendre les principes du multiculturalisme canadien. L'article 16 précise en effet que « *ne constitue pas un acte discriminatoire le fait d'adopter ou de mettre en œuvre des programmes... destinés à supprimer, diminuer ou prévenir les désavantages que subit ou que peut vraisemblablement subir un groupe d'individus* ». C'est en matière d'emploi que ce genre de programmes est le plus développé : la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1986 impose aux entreprises employant plus de 100 personnes que la proportion de femmes, handicapés, autochtones et minorités visibles (de couleur autre que blanche) dans leurs salariés reflète la proportion de ces groupes dans la population réelle.

⁸ Idem

⁹ cité dans DESRUISSEAUX Alain, FORTIN Sarah, IGNATIEFF Nicholas. *La définition de l'identité canadienne*. In : Si je me souviens bien : As I recall : Regards sur l'histoire. Montréal, IRPP, 1999, pp. 163-211

Les minorités visibles jouissent donc d'un droit à la discrimination positive que ne partagent pas les descendants des migrants d'origine européenne. Il faut noter que la question de l'égalité dans la diversité est particulièrement complexe au Canada parce qu'il existe différentes sortes de minorités : les minorités officielles et les autres. La première catégorie comprend les autochtones, bénéficiant d'un statut juridique spécifique et de droits ancestraux associés, la minorité anglophone du Québec et la minorité francophone hors Québec qui jouissent de droits linguistiques particuliers (notamment en ce qui concerne le droit à l'enseignement dans la langue maternelle). A l'intérieur de ce premier groupe, autochtones et francophones ne se définissent pas eux-mêmes comme des minorités englobées dans un tout mais comme des nations distinctes. En ce qui concerne les canadiens ou les migrants d'origine « autre », seuls ceux qui sont « visibles » sont visés par les programmes de promotion sociale. Quant à la politique multiculturelle en général, elle s'adressait à l'origine seulement aux membres des communautés culturelles. Dans les années quatre-vingt-dix, avec l'inflexion que nous avons notée vers l'appartenance commune, le discours officiel ciblait l'ensemble des Canadiens. Pourtant les affaires indiennes et les politiques linguistiques continuent d'être menées par des institutions et programmes spécifiques. Et comme on s'en doute, la population de souche britannique ne se sent pas vraiment concernée par la promotion du multiculturalisme. Finalement, la promotion de l'égalité dans le respect des différences, objectif phare du multiculturalisme, s'effectue de manière paradoxale par la construction d'une « *pyramide des identités* »¹⁰ dans laquelle s'emboîtent de manière complexe les premières nations, les minorités des peuples fondateurs, les minorités visibles et invisibles.

3.3.4. L'appartenance commune et l'intégration

Les sociétés à forte immigration sont confrontées au problème difficile de parvenir à concilier diversité et unité, à vivre dans la différence tout en luttant contre la fragmentation. Nous avons signalé que la politique du multiculturalisme a

¹⁰ **BAUER Julien.** *La pyramide des identités selon la Charte canadienne des droits et libertés.* In : GREVEN-BORDE Hélène, TOURNON Jean (sous la dir. de). *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme.* Paris/Montréal : L'Harmattan, 2000, pp. 187-203 (Logiques Politiques)

connu dans les dernières années une inflexion vers la thématique de l'intégration. Toutefois cette préoccupation est perceptible dès les années soixante-dix dans la mesure où cette politique se définit comme un rejet de l'assimilation et vise à repenser les rapports entre les appartenances d'origine et la société d'accueil. De même, les importantes avancées en matière de lutte contre la discrimination au cours des années quatre-vingt peuvent être lues dans le sens d'un encouragement des immigrants à participer à la vie publique. Il n'en demeure pas moins que les discours officiels ont évolué et que si l'on chante encore les richesses de la diversité, l'accent porte aujourd'hui sur la promotion des valeurs canadiennes.

Afin de concilier cohésion et différence, le Canada a fait le pari suivant : en intégrant les différences culturelles dans le fonctionnement de la société on permet une plus grande participation des immigrants. Le gouvernement a fait le choix d'adapter les institutions à la diversité des citoyens plutôt que d'imposer une uniformité des comportements dans l'espace public. Par exemple les règles relatives au port d'uniforme ont été assouplies de manière à ce que les policiers sikhs puissent porter leur turban dans l'exercice de leurs fonctions, ou encore la flexibilité des horaires de travail est encouragée afin de permettre à chacun de célébrer ses fêtes religieuses.

Si ses détracteurs considèrent le multiculturalisme comme un facteur de fragilisation du tissu social, voire de ghettoïsation, l'objectif affiché consiste au contraire à renforcer l'identité canadienne et à créer de la cohésion. Il s'agit d'afficher une identité construite par tous, et par conséquent dans laquelle chacun peut se reconnaître. Le principe est le suivant : comme les immigrants n'ont pas à choisir entre leur culture d'origine et celle du pays d'accueil il n'y a pas de conflit de double appartenance, et l'intégration est du même coup facilitée. Le partage de grandes valeurs communes créerait un sentiment d'appartenance plus fort que les différences. « *En tant que canadiens, les valeurs que nous partageons – liberté, égalité, démocratie, respect mutuel et sens de la collectivité – sont plus importantes que nos différences* »¹¹.

¹¹ LEMAN Marc. *Le multiculturalisme canadien*. Ottawa : Bibliothèque du Parlement : Service de recherche, 1997, 22 p.

L'expression de la diversité trouve en effet ses limites dans la conformité aux valeurs démocratiques fondamentales d'une société libérale. Le respect des droits de la personne, l'égalité, la liberté et la tolérance doivent être partagés par tous et les pratiques contraires à ces valeurs sont proscrites par la loi.

En ce qui concerne l'acquisition de la citoyenneté, les demandeurs doivent passer un test de langue dans une des deux langues officielles et réussir un examen prouvant qu'ils ont une connaissance minimale de l'histoire et des institutions du pays et des droits et devoirs rattachés au statut de citoyen. Tout immigrant a non seulement le droit mais le devoir de suivre des cours (gratuits) de langue et le Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration met également en œuvre des cours de citoyenneté. Actuellement un projet de loi a été déposé afin de redéfinir la citoyenneté canadienne visant à souligner « *l'importance d'un engagement profond envers le Canada* »¹². Il prévoit la possibilité de refuser la nationalité à toute personne qui ferait preuve « *d'un mépris manifeste et grave des principes et des valeurs sur lesquels repose une société libre et démocratique* » et d'inclure un serment de loyauté à l'égard du pays.

3.4. Les débats autour de l'intégration

Plusieurs gammes de critiques ont été adressées à la politique fédérale au cours des trente dernières années. Un premier reproche a consisté à faire valoir que les programmes initiaux de valorisation des diverses cultures étaient en quelque sorte de la poudre aux yeux destinée à voiler les problèmes plus profonds de discrimination. Le gouvernement a rapidement modifié sa politique et aujourd'hui les politiques de lutte contre les inégalités ont montré sa détermination sur le sujet.

Le multiculturalisme est également accusé de conduire à la folklorisation des groupes qui se retrouvent figés dans une identité caricaturale. Il semble que c'est un écueil que les divers festivals ethniques ont encore du mal à éviter.

La critique majeure, on s'en doute, fait valoir que le multiculturalisme nuit à l'unité nationale et que ses effets sont contraires aux objectifs qu'il affiche. La charge la plus importante en ce sens, ou du moins la plus médiatisée, revient à un

¹² voir page web www.cic.gc.ca/francais/politiques/loi-cit.html

canadien d'origine indienne, Neil Bissoondath¹³. A force d'insister sur les différences le Canada ne serait pas capable de créer une identité commune. De plus l'idée même de « groupes ethniques » amène à assigner les personnes à leurs communautés identitaires et à nier que les identités puissent être transformées et les appartenances évoluer. La politique inciterait les immigrants à vivre cloisonnés dans leur communauté et nuirait à l'intégration.

Notre propos n'est pas ici de discuter du bien-fondé de cette critique. Signalons seulement que les indicateurs d'intégration comme la maîtrise d'une langue officielle, le taux de mariage interethnique ou le taux de participation à la vie politique sont bons¹⁴. D'autre part le Canada ne connaît pas ou peu d'effets de ségrégation au niveau de l'urbanisme, et les phénomènes de violence concentrés dans les quartiers à forte dominance ethnique sont rares. Son voisin du sud a tout à lui envier en la matière.

La politique du multiculturalisme a de fortes implications sur la communauté francophone dans la mesure où elle met toutes les cultures sur un pied d'égalité. Nous verrons dans la partie suivante comment le Québec a réagi à cette politique et quelle approche il propose en matière de diversité culturelle.

¹³ **BISSOONDATH Neil.** *Le marché aux illusions : la méprise du multiculturalisme.* Montréal : Boréal/lier, 1995, 242 p.

¹⁴ Pour une défense de l'effet d'intégration du multiculturalisme, voir **KYMLICKA Will.** *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme.* Montréal : Les Editions du Boréal, 2003, 342 p.

L'approche québécoise

1. L'immigration au Québec

1.1. Les données

En 2001, 10% de la population résidant au Québec est née à l'étranger et la province a accueilli 37 500 nouveaux immigrants. Plus de 40% des la population immigrée est originaire d'Europe, et la même proportion a immigré avant 1976. Aujourd'hui le visage de l'immigration se modifie puisque les continents de naissance des personnes accueillies en 2002 sont, dans l'ordre, l'Asie, l'Afrique, l'Europe (les Français représentant la majeure partie des européens) et l'Amérique.

Environ 18% des Québécois sont d'origine ethnique autre que française, britannique ou autochtone. Les groupes d'origine les plus cités sont : Italiens, Allemands, juifs, Haïtiens, Chinois et Grecs.

Les immigrants sont répartis très inégalement sur le territoire puisque 88% d'entre eux résident dans l'agglomération montréalaise, où leur poids correspond à 18% de la population totale (26% de la ville elle-même). 50% de cette population ne parle ni français ni anglais à la maison, et 71% a pour langue maternelle une langue non-officielle. Les cinq principales langues maternelles sont l'italien, l'arabe, l'espagnol, le chinois et le créole.

1.2. Les enjeux

L'immigration et la citoyenneté sont des compétences relevant du pouvoir fédéral. Pendant les années soixante, le Québec a pris conscience de la nécessité de maîtriser l'immigration sur son territoire et a revendiqué un partage des compétences. Le Ministère de l'Immigration du Québec est créé en 1968 suite à un accord obligeant le fédéral à consulter la province sur la politique d'immigration nationale. En 1978 l'entente « Couture-Cullen » octroie au Québec le droit à sélectionner les immigrants (en fait la catégorie des indépendants, ce qui représente environ la moitié des demandes) sur son territoire. Le Québec accorde

un certificat d'acceptation et la procédure de délivrance du visa par le Canada est une simple formalité administrative. En revanche le statut de réfugié est resté du ressort du fédéral, tout comme la procédure de regroupement familial et la citoyenneté. En 1991 la province obtient la responsabilité intégrale de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants (« accord Canada-Québec »). Les autorités québécoises ont donc forgé leur propre politique d'immigration et d'intégration, en accord avec les principes généraux en vigueur au Canada. Elles en ont défini les enjeux à l'échelle de la province¹⁵.

Il s'agit d'abord de contribuer au redressement démographique. L'indice de fécondité étant à peine de 1,5 le renouvellement de la population n'est pas assuré. Le vieillissement de la population qui s'ensuit pose des problèmes de financement des retraites et des cotisations sociales, et fait craindre une pénurie de main d'œuvre. Malgré un accueil important de migrants, le solde migratoire n'a pas toujours été positif ces dernières années (les Québécois ont tendance à déménager dans les provinces anglophones pour des raisons économiques et les immigrants quittent souvent la province au bout de quelques mois ou années). D'autre part si sa population décline, le Québec va perdre du poids dans l'ensemble canadien. Alors qu'en 1871 les Québécois rassemblaient 32,3% de la population canadienne, ils n'en représentent plus que 24,2% en 1999. On prévoit un poids de 17% pour 2050. Le Québec risque d'affaiblir sa représentation politique et de perdre une part des crédits des programmes fédéraux financés au prorata de la population. Le gouvernement mène déjà une politique nataliste importante mais elle est manifestement insuffisante.

Maintenir la prospérité économique est le second objectif. La sélection des immigrants prend en compte les besoins du marché du travail. En accueillant des immigrants issus des quatre coins du monde on s'assure d'une compétence linguistique et culturelle qui aide à conquérir de nouveaux marchés. Dans un contexte de mondialisation croissante, la diversité de la population est un atout. Par exemple le Québec est la région où le bilinguisme, sans parler du trilinguisme chez les jeunes issus de l'immigration, est le plus développé en Amérique du Nord.

¹⁵ cf. **MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION**. *Au Québec pour bâtir ensemble : énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Montréal : Direction des communications, 1990, 87 p.

Enfin, un autre enjeu de taille consiste à assurer la pérennité du fait français en Amérique du nord. Le déclin de la population québécoise signifie du même coup la baisse du nombre de francophones. Une culture isolée dans un environnement anglophone disparaîtra inéluctablement si elle n'est pas revivifiée et soutenue par un nombre croissant de membres. Les candidats à l'immigration francophones sont explicitement favorisés. Pour les autres ils ont l'obligation d'apprendre le français (les services d'apprentissage sont gratuits et très bien développés) et, comme on le verra, leurs enfants doivent fréquenter les écoles françaises.

Ce dernier enjeu est de taille : il est central à l'intérieur de la politique d'intégration et il a été l'objet de nombreuses polémiques à l'intérieur de la question linguistique, conduisant le gouvernement à adopter une législation spécifique. En effet, avant cette adoption, les immigrants avaient tendance à massivement opter pour la langue anglaise pour plusieurs raisons. D'abord l'anglais est beaucoup plus parlé dans le monde que le français, il est donc bien plus facile pour les immigrants d'approfondir une langue qu'ils connaissent déjà ou dont ils ont quelques rudiments. Ensuite c'est la langue du commerce et de l'économie, dans certains secteurs il est impérieux de la maîtriser. On a souligné que la majeure partie de l'immigration réside à Montréal, laquelle est également la ville québécoise comptant le plus d'anglophones, et les francophones étant généralement bilingues, on peut très bien fonctionner sur place sans parler un mot de français. Et enfin, avant la mise en œuvre de la politique linguistique, les enfants d'immigrants étaient accueillis par la communauté anglophone parce que les écoles françaises n'étaient ouvertes qu'aux catholiques francophones. Le résultat de cet isolement a fait que toute une génération d'immigrants, notamment les Italiens, Grecs et Portugais, parle aujourd'hui anglais et non français.

Des documents en annexe font le point sur la diversité culturelle au Québec et ses enjeux quant à la francophonie.

Pour comprendre les questions d'immigration et d'intégration au Québec il faut garder à l'esprit les conséquences linguistiques de ces phénomènes et les enjeux politiques qui les entourent (l'indépendance nationale). C'est pourquoi nous ferons un bref détour par la politique linguistique avant de présenter la conception québécoise de la diversité culturelle.

2. La politique linguistique

2.1. La question linguistique

Dans les rapports entre les francophones et les anglophones, la question linguistique est la plus sensible. La survie de la langue française fait partie des nombreuses revendications de la « Révolution Tranquille » : face à la domination économique des Canadiens-anglais les Québécois étaient très souvent contraints d'utiliser l'anglais au travail ou dans les commerces. Constatant la situation défavorisée du français dans la vie publique, la commission BB avait recommandé la mise en œuvre d'une politique du bilinguisme. En 1969 la *Loi sur les langues officielles* établissait l'égalité du français et de l'anglais et prévoyait des mesures de protection des minorités anglophones et francophones. Néanmoins cette loi paraît très insuffisante aux francophones qui sont préoccupés par la question des transferts linguistiques : les immigrants optent massivement pour l'anglais, même au Québec (à 74% en 1971¹⁶). La province a donc progressivement adopté une législation visant à conforter la place du français sur son territoire.

2.2. Les lois

En 1969, la loi 63, dont le titre indique l'objet (« promouvoir la langue française ») prévoit le libre choix de la langue d'enseignement, tout en spécifiant que les enfants non francophones doivent acquérir une connaissance d'usage du français à l'école. Cette loi déclenche à la fois la colère de certains groupes d'immigrés, notamment les Italiens de Saint-Léonard, et celle des francophones qui la jugent trop souple.

En 1974, la loi 22 établit le français comme langue de l'administration, des services et du travail. Les candidats aux écoles anglophones devront passer un test afin de prouver que c'est bien leur langue maternelle. Les francophones ne sont toujours pas satisfaits et les anglophones sont ulcérés.

La *Charte de la langue française* (ou loi 101), adoptée en 1977, proclame le français langue officielle du Québec. Elle est la langue de l'Etat, du travail, de

¹⁶ cf. CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES. *Intégration et langue française : une affaire de réciprocité pour la société québécoise*. Montréal, Conseil des relations interculturelles, 2001, 33 p.

l'enseignement, bref de la vie publique. Seuls les enfants dont les parents ont reçus un enseignement en anglais au Québec sont dispensés de fréquenter les écoles francophones.

Grâce à la *Charte de la langue française*, le Québec a pu renverser le solde des transferts linguistiques : en 1971, seulement 10 % des élèves allophones du primaire et du secondaire étudiaient dans le secteur francophone, aujourd'hui ce pourcentage atteint 78 %. Alors que le Québec accueille de plus en plus d'immigrés, selon l'indicateur de la première langue officielle parlée, le pourcentage de francophones est passé de 82,6 % en 1971 à 86,3 %. Pour la région métropolitaine de Montréal, le pourcentage est passé de 69,8 % à 76,4 %.

Des données sur la francophonie figurent en annexe.

3. L'intégration à la québécoise

3.1. La réaction au programme canadien du multiculturalisme

Le Québec a mal réagi à la politique fédérale du multiculturalisme et à l'affirmation selon laquelle le Canada est un pays sans culture officielle. La province s'était en effet mobilisée pour faire valoir sa spécificité et s'attendait à ce que Ottawa réaffirme et renforce le biculturalisme dans la lignée du pacte des peuples fondateurs. Or toutes les cultures présentes sur le sol canadien se sont vues reconnaître un droit égal, sans distinction ni prééminence. Les Québécois se sont sentis ravalés au rang d'une minorité culturelle comme une autre, alors qu'ils se définissent comme une minorité nationale. Le fait que les francophones sont présents sur le sol canadien dès l'origine de la colonisation et qu'ils véhiculent une culture distincte de la majorité d'origine britannique sont les socles des revendications d'indépendance. En insistant sur l'apport des générations installées plus tardivement sur le territoire et en soulignant l'originalité de toutes les traditions importées, la politique fédérale sape l'argumentaire québécois.

Le Premier Ministre Bourassa refuse publiquement de participer à la mise en œuvre de la politique multiculturelle et la province va élaborer une politique axée sur la prééminence de la culture francophone.

3.2. La convergence culturelle

La première politique québécoise vis à vis des immigrants est caractérisée par la reconnaissance du pluralisme et de la diversité et par la nécessité d'une forte adhésion à la langue et la culture commune. Le Québec cherche à trouver une voie entre l'assimilation et le « *développement séparé de communautés repliées sur elles-mêmes* » et voit la solution dans « *une société francophone à composantes pluriculturelles* »¹⁷. Dès 1975, avec la *Charte des droits et libertés de la personne*, le droit à maintenir sa culture d'origine et à la vivre avec son groupe était affirmé : « *les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe* » (art 10). Comme le Canada, le Québec refuse l'approche assimilationniste et lui oppose le respect des différences. Elles n'ont pas à être gommées mais sont un facteur d'enrichissement collectif et représentent « *autant de façons d'être québécois* ». En 1981, le Ministère de l'Immigration devient le Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration.

Mais l'essentiel consiste bien, au bout du compte, à être québécois. La fidélité aux origines est tolérée dans la limite de l'adhésion à la culture francophone. Les différentes traditions doivent « *converger* » vers la culture majoritaire et les efforts de chacun doivent tendre vers la réalisation d'un projet collectif. Le Ministère est clair : « *le Québec n'a pas à adopter les principes du multiculturalisme* » car il est « *une société dont la langue officielle exprime la culture principale* »¹⁸. Les immigrants et leurs descendants sont encouragés à maintenir leur patrimoine d'origine et enjoins à participer et à s'identifier à la culture de la province. « *Ils doivent désormais ensemble savoir lier indissociablement fidélité à leurs origines et participation à un projet culturel collectif. Ce projet, dans le respect des traditions culturelles de chaque groupe, est celui d'une société française* »¹⁹. Le Québec promeut donc une double appartenance. Cependant le droit à vivre dans la différence peut paraître contradictoire avec la nécessité de converger vers la

¹⁷ cf. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *La place du français dans les écoles françaises à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal : avis à la Ministre responsable de l'application de la charte de la langue française*. Québec : Conseil de la langue française, 1987, 34p.

¹⁸ cf. MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION. *Autant de façons d'être québécois*. Québec : Gouvernement du Québec, 1983, 88 p.

¹⁹ Idem

culture majoritaire. Une fois la « *convergence culturelle* » achevée, il n'y aurait plus de (grandes) différences. C'est pourquoi certains ont accusé le Québec de mener une politique d'assimilation déguisée.

3.3. La convergence civique

Au début des années quatre-vingt-dix les discours officiels évoluent. Signe des temps, le Ministère s'appelle désormais Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI), on parle moins de communautés culturelles et l'action publique se concentre sur l'accueil et l'intégration des immigrants établis depuis moins de cinq ans. Il s'agit de faire la promotion d'une convergence civique plutôt que d'une convergence culturelle. On insiste sur les grandes valeurs portées par la société québécoise (liberté, démocratie, pluralisme...) plutôt que sur sa culture proprement dite, même si la société en question reste fortement caractérisée par sa langue. L'idée d'un mouvement de rapprochement vers la culture majoritaire cède la place à celle d'un dialogue et d'une fertilisation réciproque des différentes traditions (on parle alors « *d'interculturalisme* »).

Les relations entre l'immigré et son pays d'accueil sont pensées dans les termes d'un contrat moral : le Québec est dépositaire d'une culture publique commune que les arrivants doivent s'engager à respecter, même si elle contredit leur culture d'origine. Ils doivent s'adapter à leur nouvelle société et intégrer ses valeurs fondamentales : la langue française, la démocratie (liberté, égalité, participation civique), le pluralisme (tolérance, liberté d'opinion et des styles de vie). Le droit à vivre selon ses convictions religieuses et ses traditions culturelles est bien sûr maintenu mais certaines limites sont clairement établies. Ainsi les immigrants ont le « *devoir de respecter toutes les lois, même si celles-ci s'avèrent incompatibles avec leur religion ou leurs valeurs personnelles* »²⁰. L'accent est mis sur les valeurs universelles plutôt que sur la culture québécoise en elle-même, sur la participation de tous et le lien civique. Le Ministère insiste sur les efforts que requiert l'intégration de la part des candidats à l'immigration et s'engage en contrepartie à prendre un certain nombre de mesures : lutte contre la discrimination

²⁰ MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Le Québec : une société ouverte : contrat moral entre le Québec et les personnes qui désirent y résider*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca>

et pour l'égalité des chances, valorisation des patrimoines culturels, adaptation des services publics aux besoins spécifiques des immigrants.

Le français reste toutefois le véhicule privilégié d'expression de la diversité au sein de la société québécoise, elle est toujours la langue qui porte son identité profonde. La culture publique commune s'exprime en langue française, laquelle incarne l'adhésion au projet de vie collectif. Il est certain que la question des transferts linguistiques des immigrants est encore considérée comme l'un des facteurs les plus importants quant à l'avenir de la langue française au Québec : « *l'immigration peut et doit renforcer le fait français* »²¹. Le droit à parler sa langue maternelle dans le privé est maintenu, et le gouvernement a mis en place un programme d'enseignement des langues d'origine à l'école de manière à ce que le plurilinguisme subsiste.

3.4. La concurrence des allégeances

Au terme de cette présentation de la politique québécoise la question se pose de savoir dans quelle mesure elle se différencie de la politique fédérale du multiculturalisme. Les avis sont partagés, les uns insistant sur ce qui les distingue, les autres sur ce qui les rapproche.

La politique provinciale s'est développée en réaction au fédéral. Le gouvernement du Québec le dit clairement : « *le multiculturalisme n'est pas la voie que le Québec doit suivre* »²². Le contexte qui entoure la naissance du multiculturalisme explique en grande partie ce rejet. Quant aux autorités fédérales, elles tendent tantôt à gommer la différence (multiculturalisme et interculturalisme « *c'est la même chose* »²³), tantôt à la reconnaître (au Québec « *la diversité est tolérée et même encouragée, mais seulement dans un cadre qui garantit la suprématie incontestée du français comme langue et culture* »²⁴.)

²¹ MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION. *Au Québec pour bâtir ensemble : énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Montréal : Direction des communications, 1990, 87 p.

²² cf. LANDRY Bernard. *Allocution de M. Bernard Landry, vice-premier ministre du Québec*. In : FALL K., HADJ-MOUSSA R., SIMEONI D. Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques. Québec : Presses de l'Université de Québec, 1996, pp. 361-366

²³ cf. FINESTONE Sheila. *Allocution de l'honorable Sheila Finestone, C.P., députée de Mont-Royal et Secrétaire d'Etat au multiculturalisme*. In : FALL K., HADJ-MOUSSA R., SIMEONI D. Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques. Québec : Presses de l'Université de Québec, 1996, pp. 353-358

²⁴ LEMAN Marc. *Le multiculturalisme canadien*. Ottawa : Bibliothèque du Parlement : Service de recherche, 1997, 22 p.

Dans le cadre du problème de l'indépendance du Québec, il se joue entre la province et la fédération une concurrence des allégeances. Au dernier référendum de 1995, le « non » l'a emporté de justesse avec à peine 50,4% des voix, en partie grâce au « vote ethnique ». Le Québec demande à ses immigrants non seulement d'apprendre la langue française mais d'acquiescer « *graduellement un sentiment d'engagement à l'égard de son développement* » et plus généralement « *un sentiment d'allégeance au Québec* »²⁵. Les immigrants sont en fait soumis à un double discours : égalité des langues officielles et multiculturalisme contre prééminence de la langue et de la culture française. Il est certain que le Canada dispose d'arguments probants pour rallier la conscience des nouveaux arrivants : il est l'instance de négociation avec les leaders des grandes communautés, il octroie la nationalité et la majeure partie des subventions aux associations communautaires. La loyauté des immigrants a donc tendance à aller vers le pays plutôt que la province. Au Québec plus de 70% des francophones se sentent d'abord Québécois alors que 60% des anglophones et allophones se définissent en premier lieu comme des Canadiens. Le Canada se voit alors accusé « *d'annexer le sentiment d'appartenance au profit exclusif d'une nation canadienne prétendument unitaire* »²⁶.

En dépit de cette concurrence, on peut toutefois relever un certain nombre de points communs entre les deux politiques. Elles s'accordent en effet à rejeter l'assimilation, à défendre le pluralisme, à lutter contre la discrimination et à promouvoir la participation de tous à la vie sociale, culturelle, économique et politique. De plus elles ont toutes deux évolué dans le sens d'une intégration pensée comme identification citoyenne. Le multiculturalisme semble sorti du folklore pour conjuguer diversité et respect des valeurs communes, et l'interculturalisme tente de promouvoir un paradigme civique plutôt qu'un modèle culturel de la nation québécoise.

²⁵ cf. **MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION**. *Au Québec pour bâtir ensemble : énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Montréal : Direction des communications, 1990, 87 p.

²⁶ cf. **LAURIN Louise**. *La souveraineté : un projet qui s'appuie sur le lien civique*. In : SARRA-BOURNET Michel, GENDRON Pierre (sous la dir. de). *Le pays de tous les québécois : diversité culturelle et souveraineté*. Montréal : vlb éditeur, 1998, pp. 109-117 (Partis pris actuels)

Finalement le Québec se distingue dans la mesure où s'il se veut une culture à composantes pluriculturelles il se refuse à devenir une composition libre. La mosaïque culturelle du Québec a la langue française comme fibre de base.

Dans la prochaine partie de notre travail nous tenterons donc de mettre en évidence l'impact de cette différence sur les bibliothèques québécoises et leur approche de la diversité culturelle. Nous commencerons par présenter les traits qui caractérisent la lecture publique au Québec

Les Bibliothèques québécoises face à la diversité culturelle

Les bibliothèques publiques du Québec sont, à l’instar de la province elle-même, marquées par une certaine singularité. Avant de présenter les services destinés aux populations d’origine immigrée nous tenterons de cerner cette singularité. Au terme de cette présentation nous pourrons alors déterminer dans quelle mesure elle contribue à démarquer aujourd’hui les bibliothèques québécoises des établissements canadiens dans ces services spécifiques.

1. La lecture publique au Québec

Les bibliothèques des communautés francophones et anglophones se sont développées de manière totalement séparée, parfois même en opposition les unes vis à vis des autres, et à tel point qu’on a pu écrire : « *ce sont vraiment deux solitudes* »²⁷. Mais depuis les années soixante la bibliothéconomie québécoise est fortement influencée par la tradition anglo-saxonne. Les avatars de la naissance de la lecture publique au Québec permettent d’éclairer la place des bibliothèques dans la société québécoise et de cerner leurs traits distinctifs.

1.1. La mainmise du clergé

Avant la Conquête (1763) on trouve au Québec quelques bibliothèques privées, appartenant à des ordres religieux ou plus rarement à des notables. Paradoxalement, la première bibliothèque semi-publique (il s’agit en fait d’une bibliothèque associative réservée aux membres ayant acquitté leurs cotisations) fondée en 1779 dans la ville de Québec est anglophone. Elle fait œuvre de propagande pour la cause britannique et vise à répandre la culture anglaise dans les milieux francophones. Les Canadiens-français se méfient de l’institution et leur « *résistance à l’anglicisation... illustre avant l’heure cette même résistance qui*

²⁷ cf. LAJEUNESSE Marcel. *Les bibliothèques québécoises : les avatars de leur rôle social au cours des âges*. In : L’évolution du rôle social de l’imprimé et de ses agents au Québec. Montréal : Conférences Aegidius Fauteux, 1980, pp. 46-76

engendrera plus tard un certain immobilisme au Québec quant à l'organisation des bibliothèques, alors que le reste du Canada, dès le début du XIX^e siècle, s'inspire des traditions américaines pour développer des collections de livres »²⁸. Dans le même temps les communications sont rompues entre le Québec et la France, l'Angleterre s'assurant du monopole du commerce avec sa colonie. Jusqu'aux années 1860 il est donc très difficile de se procurer des livres français, qui deviennent des objets de contrebande. Jusqu'à la Confédération, la lecture se développe péniblement dans la société francophone et entre 1810 et 1850 on compte une petite douzaine de cabinets de lecture à Montréal réservés à la bonne société. Toutefois ces années de pénurie ne sont pas sans conséquences pour la suite puisqu'elles voient la naissance de l'*œuvre des bons livres*, créée par la congrégation des Sulpiciens, marquant les débuts d'une influence du clergé sur la société civile qui ira en s'accroissant jusqu'aux années 1960 et déterminera l'avenir de la lecture publique dans la province.

En 1867, la Confédération place les bibliothèques, à l'instar de la culture et de l'éducation, sous la responsabilité du pouvoir provincial. Les bibliothèques des provinces anglophones vont connaître un essor fulgurant alors que le modèle de la bibliothèque paroissiale s'impose au Québec, défendant la morale et la doctrine chrétienne.

En 1882 l'Ontario vote la première loi canadienne sur la lecture publique en confiant la responsabilité des bibliothèques aux municipalités et en instituant un système de subventions provinciales. Dès 1884 s'ouvre à Toronto la première bibliothèque gratuite accessible à tous. Les autres provinces vont suivre le mouvement et le Québec est le dernier à se doter d'une législation en la matière (1959). Le Canada vit au rythme du *Public Library Movement* et entre 1901 et 1923, 125 bibliothèques y sont construites avec l'aide financière de Andrew Carnegie (dont 111 pour le seul Ontario²⁹). Le Québec est la seule province à refuser les subsides du bienfaiteur, et en 1924 il n'existe que 15 bibliothèques publiques, gérées par des associations ou des municipalités, contre 230

²⁸ cf. **ROBITAILLE-CARTIER Céline**. *L'influence française sur la bibliothéconomie québécoise*. In : CHARTRAND Georges-A. (sous la dir. de). *Livre, bibliothèque et culture québécoises : mélanges offerts à Edmond Desrochers*. Montréal : ASTED, 1977, pp. 337-354

²⁹ cf. *Canada*. In : WIEGAND Wayne A., DAVIS Donald G. *Encyclopedia of Library history*. New York and London : Garland Publishing Inc, 1994, pp. 101-104

bibliothèques paroissiales. L'écart continue à s'accroître dans les années suivantes puisqu'en 1937 le Canada compte 642 bibliothèques publiques, dont 460 en Ontario et 26 au Québec (avec seulement 9 établissements francophones³⁰). La même année l'Ontario a investi 1,2 millions de dollars dans ses bibliothèques, contre 189 000 au Québec, ce qui le place au dernier rang des provinces canadiennes³¹.

C'est que depuis les années 1850, l'Église catholique met sur pied un réseau de bibliothèques dans les paroisses québécoises qui va déterminer un modèle de lecture dont la puissance s'exercera pendant un siècle. L'Église lutte pour la préservation de la culture et de la langue françaises et contre les influences protestantes et libérales. Les bibliothèques sont perçues comme « *un moyen de contrôle et de cohésion sociale en même temps qu'un moyen pour sauvegarder et transmettre une culture particulière (canadienne-française et catholique)* »³². Le pouvoir du clergé sur la société québécoise passe par le contrôle des institutions et les bibliothèques n'échappent pas à cette règle. Langue, religion et culture sont intimement liées dans le même combat car elles sont toutes trois menacées par la domination des anglophones. Vecteurs d'une langue et d'une culture minoritaires, on comprend bien pourquoi les bibliothèques sont devenues un enjeu dans la défense de l'identité canadienne-française. L'Église ne s'y est pas trompée et a bien vu que, selon l'expression de Bourassa³³ « *la langue est la gardienne de la foi* ». Ainsi la bibliothèque paroissiale a une double mission : conserver et diffuser la culture et la langue françaises et propager et défendre la doctrine de l'Église. En d'autres termes, la lutte pour la survie du français était un moyen de maintenir la domination du catholicisme au Québec.

Du même coup on voit fleurir un discours moral sur les « bonnes lectures », celles qui respectent la tradition catholique et par lesquelles les ouailles s'élèvent vers le bien. Pour lutter contre l'obscénité et la grossièreté de la littérature moderne on établit un système de « cotes morales » : la censure bat son plein. A

³⁰ cf. LAJEUNESSE Marcel. *Les bibliothèques québécoises : les avatars de leur rôle social au cours des âges*. In : L'évolution du rôle social de l'imprimé et de ses agents au Québec. Montréal : Conférences Aegidius Fauteux, 1980, pp. 46-76

³¹ cf. LAJEUNESSE Marcel. *La lecture publique à Montréal de 1900 à 1960 ou les bonnes lectures dans une métropole industrielle*. Documentation et Bibliothèques, 1995, vol. 41, n°3, pp. 147-151

³² Idem

³³ Homme politique québécois du début du siècle promoteur d'un nationalisme canadien

titre d'exemple, *Les mots* de Sartre et *L'étranger* de Camus se voient attribués la cote D³⁴ (comme « dangereux »). L'Index sera suivi jusqu'en 1965, *comicbooks* et magazines populaires sont condamnés au titre de l'influence néfaste anglo-saxonne. « *La meilleure défense contre cette littérature médiocre et ordurière est un réseau de bibliothèques offrant un accès facile aux livres et aux revues* », pas à n'importe quels livres évidemment, mais à ceux qui sont choisis « *sous les regards et les approbations des autorités religieuses* »³⁵. Les livres sont même parfois bénis, et le bibliothécaire se sent investi d'une haute mission morale. Il perçoit son travail comme celui d'un guide ou d'un conseiller, d'un éducateur spirituel. La lecture saine et dirigée est considérée comme une voie vers le Salut. Les bibliothécaires sont comme les médecins de l'âme, ils interviennent d'ailleurs fréquemment dans les hôpitaux où ils contre-indiquent formellement la lecture de tout roman aux malades. L'École des Bibliothécaires de Montréal, fondée en 1937 dispense un enseignement imprégné de catholicisme afin de « *préserver la spécificité religieuse du Canada-français* »³⁶. Ce discours autour des bonnes et des mauvaises lectures s'estompe dans les années soixante, pour disparaître totalement dans le courant des années soixante-dix.

On devine que le développement de la lecture publique dans le reste du Canada était regardé avec beaucoup de suspicion, à tel point que « *les bibliothèques paroissiales n'existent, ne furent créées ou réactivées que pour empêcher de véritables bibliothèques publiques d'exister* »³⁷. La bataille autour de la création de la bibliothèque municipale de Montréal illustre à merveille l'opposition du clergé au concept de lecture publique. En 1902, le conseil municipal de Montréal vote un règlement en faveur de la création d'une bibliothèque publique et gratuite et accepte l'aide financière de Carnegie. Cette décision donne lieu à une polémique qui durera plus d'une dizaine d'années dans laquelle l'Évêque intervient personnellement. Les Sulpiciens, qui ont la mainmise sur la lecture dans la ville,

³⁴ cf. **HEBERT Pierre**. *Chant du cygne de la censure cléricale au Québec*. Bulletin des Bibliothèques de France, 2003, vol. 48, n°6, pp. 30-37

³⁵ **LAFORTUNE Nathalie, VIENS Vincent**. *L'évolution du discours des bibliothécaires sur la lecture publique dans le Bulletin de l'ACBLF entre 1955 et 1972*. Documentation et Bibliothèques, 1998, vol. 44, n°4, pp. 167-174

³⁶ **DELISLE Cynthia, SAVARD Réjean**. *L'École de Bibliothécaire (1937-1962) : discours et formation*. Documentation et Bibliothèques, 1998, vol.44, n°4, pp. 151-165

³⁷ **LAJEUNESSE Marcel**. *Les bibliothèques paroissiales, précurseurs des bibliothèques publiques au Québec ?* In : GALLICHAN, GILLES (sous la dir. de). *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui*. Montréal : ASTED, 1998, pp. 43-66. (Collection Documentation et bibliothèques)

dénoncent violemment le projet dans lequel ils voient « *un foyer d'infection intellectuelle et morale* »³⁸. En 1905 la municipalité recule et refuse l'offre de Carnegie. Finalement les autorités cléricales lancent leur propre projet, et la bibliothèque Saint-Sulpice, qui deviendra la Bibliothèque Nationale du Québec, ouvre ses portes en 1915, deux ans avant l'inauguration de la bibliothèque municipale. Ironie de l'histoire, les deux établissements concurrents doivent fusionner en 2005 dans une Très Grande Bibliothèque.

1.2. Un réveil tardif

Les bibliothèques québécoises ne sont devenues publiques qu'en 1959, où, sous l'influence de la « Révolution tranquille » et de la laïcisation de la société, le gouvernement provincial vote une loi qui donne le tardif coup d'envoi à l'essor de la lecture publique. Cette loi confie la responsabilité des bibliothèques aux municipalités, et non plus aux paroisses, et prévoit aussi des mécanismes de subventions. En 1961 une enquête révèle la situation désastreuse de la province : le budget de l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec est équivalent à 70% du budget de la seule bibliothèque de Toronto³⁹. On institue immédiatement une Direction des Bibliothèques au sein du tout nouveau Ministère des Affaires Culturelles. Elle est chargée de superviser et planifier le développement de la lecture publique afin de rattraper ce retard criant. En 1962 l'École des Bibliothécaires devient l'EBSI (École de Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information) et modernise ses programmes. Dans les années soixante la situation commence à s'améliorer et au cours de la décennie suivante le gouvernement met en place une politique du livre et de la lecture (réglementation sur les librairies agréées, campagne de promotion de la lecture). Avec l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois en 1976 les subventions augmentent de manière fulgurante et un ambitieux plan de développement quinquennal voit le jour (« Plan Vaugeois » 1980-1985). Ce plan signe ce qu'il est convenu d'appeler « l'âge d'or des bibliothèques québécoises » : la province prend en charge entre 35 et 65% des

³⁸ LANDRY Kenneth. *La lecture publique au Québec à l'aube du XXème siècle : les obstacles à la création de la bibliothèque civique de Montréal*. In : GALLICHAN, GILLES (sous la dir. de). *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui*. Montréal : ASTED, 1998, pp. 67-78. (Collection Documentation et bibliothèques)

³⁹ PANNETON Jacques. *La lecture publique au Québec de 1959 à demain*. Documentation et Bibliothèques, 1995, vol. 41, n°3, pp. 153-158

coûts de construction, et alors qu'il n'y avait que 121 bibliothèques publiques en 1979, on en dénombre 849 en 1985. Toujours en 1985, 85% de la population est desservie par une bibliothèque, contre 45% en 1960⁴⁰.

A partir de la fin des années quatre-vingt, le gouvernement provincial se désengage progressivement : les subventions diminuent. Alors que le *Rapport Sauvageau*, dressant l'état des lieux des bibliothèques publiques du Québec et établissant le bilan du « Plan Vaugois », recommande une implication politique plus importante du provincial (le rapport est significativement sous-titré : « *une responsabilité à partager* »), la loi sur les bibliothèques est abrogée en 1992. La même année, une loi crée le Ministère de la Culture et des Communications, remplaçant le Ministère des Affaires Culturelles. Cette loi comporte sept articles sur les bibliothèques, qui ont unanimement été jugés décevants par les professionnels. Cette loi réaffirme l'autonomie totale des municipalités en la matière, et en fait de partage des responsabilités prévoit simplement la possibilité pour le Ministère d'établir une politique de la lecture (article 12). Toutefois la Direction des Bibliothèques est supprimée dès 1994.

Les établissements québécois ont pourtant poursuivi leur expansion grâce aux efforts consentis par les municipalités. Entre 1988 et 1995 leur contribution financière a augmenté de près de 75%. En tenant compte de la diminution des subventions provinciales, « *les dépenses pour les bibliothèques publiques ont augmenté de près de 60% au Québec, contre près de 30% en Ontario. L'effort fourni au Québec, du moins en termes financiers, a donc été deux fois plus élevé que chez son voisin* »⁴¹. Pourtant cet effort important n'a pas été suffisant pour rattraper le retard accumulé par les francophones : en 1995 les dépenses par tête s'élevaient à 23,6 \$ par an au Québec, et à 37,8\$ en Ontario.

Les bibliothèques québécoises sont finalement entrées dans la modernité avec le reste de la province et de ses institutions sous l'effet de la « Révolution tranquille ». On peut en effet noter un changement dans les discours sur la lecture

⁴⁰ SAUVAGEAU Philippe (sous la dir. de). *Les bibliothèques publiques : une responsabilité à partager : rapport de la commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec*. Québec : Ministère des Affaires Culturelles, 359 p. [dit « Rapport Sauvageau »]

⁴¹ SAVARD Réjean. *L'évolution des bibliothèques publiques au Québec de 1960 à 1995*. In : GALLICHAN, GILLES (sous la dir. de). *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui*. Montréal : ASTED, 1998, pp. 143-160. (Collection Documentation et bibliothèques). Nous reproduisons en annexe le tableau de l'évolution comparée des dépenses des bibliothèques publiques.

à partir des années soixante. La fonction des bibliothèques se laïcise, la stigmatisation des « mauvaises lectures » diminue, on se préoccupe du caractère instructif plutôt que moral des livres. La fonction éducative devient prégnante car elle est perçue comme un moyen de rattraper le retard dans le développement social et économique accumulé par rapport au reste du pays, comme un instrument pour rompre avec une société rurale archaïque et pour rendre les québécois maîtres de leur destin⁴². Les notions de loisir, d’instruction et de lutte contre les inégalités sociales font leur apparition dans les discours des bibliothécaires. Les lectures populaires et la détente ne sont plus condamnées. On reconnaît le droit à l’accès à la culture et à l’information, instruments de développement personnel et de progrès social. Les professionnels s’appuient sur le manifeste de l’UNESCO de 1972 et entendent faire des bibliothèques un lieu de démocratisation du savoir. Selon le *Rapport Sauvageau*, les bibliothèques ont quatre rôles à jouer : remplir une fonction éducative, donner accès à l’information et à la culture, être des lieux de loisir, et œuvrer pour l’égalité des chances. Les bibliothèques paroissiales prétendaient déjà exercer une mission sociale (assurer la cohésion de la « race canadienne-française », selon la terminologie de l’époque) et on peut dire qu’elles la remplissait en se positionnant comme des instances de contrôle des idées afin de maintenir le peuple dans le giron du catholicisme. Les bibliothèques publiques se veulent des lieux d’éducation permanente et d’intégration sociale. Ce sont des lieux « communautaires » au sens où on l’entend là-bas, c’est-à-dire ouverts à tous et inscrits dans le tissu social de la collectivité qu’elles desservent (leur communauté⁴³).

En se ralliant au « *concept de bibliothèque publique, c’est-à-dire d’institution publique, entretenue par l’Etat, non religieuse, libre, ouverte à tout citoyen dans un but d’information, d’éducation, de culture et de loisir* »⁴⁴, les bibliothèques québécoises n’ont pas pour autant abandonné l’objectif de défense et de promotion du patrimoine canadien-français. Le contraire serait d’ailleurs étonnant puisque,

⁴² FERLAND Benoît. *Discours sur la lecture publique au Québec pendant la Révolution tranquille*. Documentation et Bibliothèques, 1998, vol. 44, n°4, pp. 185-197

⁴³ cf. BIBLIOTHEQUE DE MONTREAL. *Le rôle de la bibliothèque dans sa communauté*. [Montréal] : Service du développement culturel, 2002, 32 p.

⁴⁴ LAJEUNESSE Marcel. *Les bibliothèques québécoises : les avatars de leur rôle social au cours des âges*. In : L’évolution du rôle social de l’imprimé et de ses agents au Québec. Montréal : Conférences Aegidius Fauteux, 1980, pp. 46-76

comme on l'a vu, l'essor de la lecture publique se produit avec la « Révolution Tranquille », laquelle est également traversée par un profond mouvement d'affirmation de l'identité québécoise. Le nationalisme de la belle province se départit alors de son fondement ethnique (la « race canadienne-française ») et de sa base religieuse pour prendre la forme d'un nationalisme territorial. Il s'agit plus de préserver la spécificité linguistique et culturelle du Québec que son exception religieuse. Les bibliothèques ont un rôle à jouer pour reconstruire une identité nationale sans la religion en tant que vecteurs d'une langue menacée d'extinction et lieux de conservation d'une culture minoritaire. Dans son *Analyse des idéologies des bibliothécaires canadiens-français*,⁴⁵ certes un peu désuète aujourd'hui, G. Gagnon montre comment la représentation du métier a évolué, passant d'un humanisme chrétien teinté d'un nationalisme fondé sur une origine commune à une approche moderne et scientifique (la technique bibliothéconomique au service du progrès social) sur laquelle se superpose le maintien et la propagation des valeurs québécoises. Il reste que la fonction patrimoniale des bibliothèques est un enjeu de taille au Québec. Il est d'ailleurs symptomatique que seule la province du Québec se soit dotée d'une Bibliothèque Nationale, dont le mandat est axé sur la conservation et la diffusion de la culture de la province. Les bibliothécaires sont aujourd'hui toujours très attentifs à la fois à la proportion d'ouvrages en langue anglaise dans leurs collections, et à celle des volumes édités au Québec. A notre connaissance il n'existe pas de directives définissant ces proportions au niveau provincial, mais c'est un souci que nous avons pu observer au cours de notre stage et que confirment des documents internes de la bibliothèque municipale de Montréal. Dans la politique d'acquisition il est précisé que « *la documentation est généralement de langue française ou anglaise mais les ouvrages de langue française sont en plus grand nombre* » et que « *la priorité est donnée aux ouvrages québécois* »⁴⁶ (c'est à dire édités au Québec). Les bibliothécaires prennent bien sûr en compte la proportion d'anglophones sur leur territoire mais en pratique les documents en anglais représentent rarement plus de 20% de la collection. En ce qui

⁴⁵ GAGNON Gilbert . *Analyse des idéologies des bibliothécaires canadiens-français*. Laval : Université Laval, 1969, 38 p.

⁴⁶ BIBLIOTHEQUE DE MONTREAL. *Politique de choix de livres*. [Montréal], 1989, 23 p. [document interne]

concerne l'édition québécoise, celle-ci est fortement subventionnée par le gouvernement. Les bibliothèques sont donc fortement impliquées dans la défense du livre et de la langue de la province.

1.3. Des bibliothèques entre deux cultures

En parcourant rapidement l'histoire des bibliothèques québécoises et en analysant les discours qui les entourent nous avons pu relever quelques spécificités. Il nous faut d'abord insister sur le fait que ce sont les institutions d'une culture minoritaire dans l'ensemble canadien. Leur objectif premier reste de donner accès à la culture au sens général du terme mais il est évident que leur fonction de conservation et de valorisation du patrimoine du Québec comporte des enjeux prégnants.

Placées sous la tutelle du clergé, les bibliothèques paroissiales étaient à la fois des lieux de contrôle des lectures, de défense de la culture catholique française, de lutte contre l'influence anglo-saxonne et le *Public Library Movement*, ce qui créa un véritable fossé avec leurs homologues du Canada-anglais. Après la « Révolution Tranquille », les bibliothèques sont perçues comme des instruments de valorisation d'une culture québécoise, dont la spécificité fonde les nouvelles revendications nationalistes. Les bibliothèques publiques ont épousé les variations identitaires de la province : « *l'identité de la bibliothèque publique au Québec a en fait évolué en relation avec la construction de l'identité nationale de la province... Un débat constant en ce qui concerne la nature de la culture canadienne-française puis québécoise s'est installé et c'est à l'intérieur de ce débat que les leaders politiques ont forgé leur vision de la bibliothèque en tant qu'institution culturelle* »⁴⁷.

L'évolution de la part des influences françaises et anglo-saxonnes sur les bibliothèques québécoises illustre également comment ces institutions sont travaillées par les contradictions identitaires de la province. L'influence de la France sur la bibliothéconomie québécoise a été très importante jusqu'aux années cinquante. Les colons français ont apporté avec eux leurs livres et leur culture du

⁴⁷ BOUTHILIER, France. *Des idéologies et une culture : la signification sociale des bibliothèques*. Documentation et Bibliothèques, 1995, vol. 41, n°4, pp. 205-216

livre, et les membres du clergé ont veillé à ce que cet héritage ne soit pas touché par le fulgurant développement des bibliothèques canadiennes-anglaises et américaines. L'enseignement dispensé à l'École des Bibliothécaires de Montréal s'inspirait de la tradition française en insistant sur l'histoire du livre et les problèmes de conservation. Les grandes personnalités du monde des bibliothèques, comme Ægidius Fauteux, faisaient de fréquents voyages en France. Finalement « *l'influence de la France sur le monde du livre et des bibliothèques au Canada-français s'était implantée dès le début de la colonie et elle a persisté de façon vigoureuse et continue pendant près de trois siècles et demi* »⁴⁸. Dans les années qui suivent la seconde guerre mondiale, les bibliothécaires sont tiraillés entre leurs bibliothèques paroissiales et le modèle anglo-saxon et commencent à être attirés par les tendances scientifiques nord-américaines. A la fin des années cinquante on reprend les normes bibliothéconomiques américaines, l'Université Laval adopte le système de classement de la Library of Congress. Au cours des années soixante, le Québec affirme son identité propre en rejetant la tradition française. En 1962 l'École des Bibliothécaires devient l'EBSI et réforme son enseignement en intégrant les techniques de gestion modernes afin « *d'insérer la formation des bibliothécaires dans la tradition nord-américaine* »⁴⁹. Elle reçoit l'agrément de l'*American Library Association* en 1969. Dans les années soixante-dix les échanges reprennent avec la France mais son influence s'estompe car les Québécois ne sont plus en demande d'un modèle identitaire et ont intégré les techniques, sinon le modèle, des bibliothèques anglo-saxonnes.

Malgré l'impact de ses voisins sur la bibliothéconomie québécoise, les bibliothèques des francophones ne sont pas réductibles à celles du reste du Canada. Les conflits au sein des associations témoignent des différences qui les séparent. La *Canadian Library Association* (CLA) a été fondée en 1946 et définie comme un regroupement bilingue et biculturel. En 1948, l'Association Canadienne des Bibliothèques Catholiques, qui existait depuis 1943, devient l'Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue Française (ACBLF). Les relations sont

⁴⁸ **ROBITAILLE-CARTIER Céline.** *L'influence française sur la bibliothéconomie québécoise.* In : CHARTRAND Georges-A. (sous la dir. de). Livre, bibliothèque et culture québécoises : mélanges offerts à Edmond Desrochers. Montréal : ASTED, 1977, pp. 337-354

⁴⁹ Idem

plutôt bonnes entre les deux corporations puisque qu'environ 200 bibliothécaires francophones adhèrent à la CLA dans ses premières années d'existence. Mais le climat se dégrade et en 1957 ils ne sont plus que 7, alors que l'ACBLF compte 327 membres. En 1964 on crée un comité de liaison pour tenter de briser la glace. L'initiative se solde par un échec : en 1967 les deux associations suspendent tout contact et la CLA abandonne l'épithète « bilingue » en 1968⁵⁰. Il y a donc deux associations nationales de bibliothécaires, tout comme il y a d'ailleurs deux bibliothèques nationales au Canada.

Le fossé qui séparait les bibliothèques paroissiales du *Public Library Movement* s'est considérablement amoindri. Aujourd'hui les deux communautés professionnelles partagent les mêmes valeurs et les francophones entretiennent des contacts avec leurs collègues anglophones et suivent leurs réalisations. Mais les différences culturelles persistent et si les bibliothèques québécoises ont adopté les techniques et les outils de leurs voisins, elles ne remplissent pas tout à fait la même fonction sociale et communautaire⁵¹. Finalement l'influence anglo-saxonne « a façonné la profession de bibliothécaire au Québec sans toutefois l'assimiler »⁵².

2. Multiculturalisme et bibliothèques canadiennes

Les bibliothèques canadiennes sont réputées pour la qualité des services qu'elles proposent et pour leur expérience en matière de multiculturalisme. Nous exposerons rapidement cette expérience de manière à définir un référent pour évaluer la situation québécoise.

⁵⁰ cf. **STUART-STUBBS Basil**. *The librarians of Quebec and the Canadian Library Association*. In : CHARTRAND Georges-A. (sous la dir. de). Livre, bibliothèque et culture québécoises : mélanges offerts à Edmond Desrochers. Montréal : ASTED, 1977, pp. 371-384

⁵¹ Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans nos « réflexions sur la situation française »

⁵² **ROLLAND-THOMAS Paule**. *L'influence américaine sur la bibliothéconomie québécoise*. In : CHARTRAND Georges-A. (sous la dir. de). Livre, bibliothèque et culture québécoises : mélanges offerts à Edmond Desrochers. Montréal : ASTED, 1977, pp. 355-370

2.1. Bref historique

Dès le début du XX^{ème} siècle, des bibliothèques composées de quelques rayonnages de livres en langues étrangères voient le jour dans les lieux de cultes ou de rassemblement des communautés d'immigrés. Au même moment les bibliothèques publiques réagissent et prennent conscience des besoins de ces populations (la bibliothèque publique de Toronto fait figure de précurseur puisqu'elle acquiert des livres en allemand dès 1885). En 1906 la bibliothèque d'Ottawa acquiert des documents en langues scandinaves tandis que la bibliothèque de Regina (Saskatchewan) monte une collection en allemand en 1908, puis en russe et roumain (1914).

Dans l'entre-deux-guerres le mouvement s'essouffle (c'est également la période des quotas en matière d'immigration) et les bibliothécaires se préoccupent plutôt de desservir leur minorité francophone. L'Ontario fait exception : son association des bibliothèques publiques crée un comité de réflexion afin de développer la lecture chez les immigrants en 1929.

A la fin des années cinquante, avec la réouverture des frontières et au début des années soixante, avec la fin des mesures discriminatoires vis à vis des immigrants d'origine non-européenne, les collections multilingues prennent de l'ampleur à travers tout le pays (principalement en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta). En 1957 la bibliothèque publique de Toronto ouvre un département spécialisé en langues étrangères dans un bâtiment spécifique (le *Foreign Languages Center*) et organise un système de dépôt dans les autres bibliothèques de l'agglomération. En 1968, cette collection forte de 31 000 volumes est rapatriée dans les locaux de la bibliothèque centrale et on y crée un centre d'apprentissage des langues.

En 1970 une enquête de la *Canadian library association* révèle que 72% des bibliothèques détiennent des collections dans des langues autres que l'anglais (ce chiffre comprend le français). Les responsables de ces collections déclarent en

outre avoir besoin d'aide et sont prêts à envisager une collaboration à l'échelle nationale⁵³.

2.2. Le biblioservice multilingue

Le biblioservice multilingue de la Bibliothèque Nationale du Canada (BNC) a été créé en 1973 sous l'influence d'une remarquable coïncidence de volontés entre le monde des professionnels des bibliothèques et le monde politique. L'enquête menée par l'association nationale des bibliothécaires débouche sur le vote d'une résolution en 1970 incitant à la création d'un service national, alors même que le gouvernement donne le coup d'envoi à la politique fédérale du multiculturalisme. Le gouvernement adhère aux recommandations de l'association et confie à la BNC le mandat de développer une collection multilingue de manière à desservir l'ensemble des communautés présentes sur le territoire. Le service, géré par Marie Zielinska, prendra vite la dimension d'un modèle international dans le monde des bibliothèques.

Le biblioservice fonctionnait sous la forme d'un dépôt de collections dans des bibliothèques relais (en principe celles des grandes villes provinciales), elles-mêmes responsables de mettre en œuvre une rotation bi-annuelle des collections dans les établissements intéressés. Au Québec c'est la bibliothèque municipale de Montréal qui assurait ce service. Il est important de noter que le biblioservice n'a jamais eu pour vocation de dispenser les bibliothèques d'acquérir leurs propres documents en langue d'origine mais était envisagé comme un « supplément »⁵⁴ : il s'agissait, selon les cas de figure, de desservir les communautés en attendant que leur bibliothèque municipale monte son propre fonds, de compléter les fonds déjà existants dans une langue donnée ou de proposer des documents dans des langues parlées par trop peu d'individus sur le même territoire (leur établissement local n'ayant pas forcément les moyens d'acquérir une collection destinée à un public si restreint). Tous les six mois les bibliothèques relais se chargeaient de faire

⁵³ Pour cette partie historique voir **ZIELINSKA Marie**. *Public library services to canadian ethnocultural communities : an overview*. *Library Trends*, 1980, vol. 29, n°2, pp. 275-293 et **JONES Plummer Alston**. *Canadian Public Library Service to multicultural society : an american praises canadian distinctiveness*. *Epilogue*, 1991, n°12, pp. 1-19

⁵⁴ **HEBERT Françoise, BEAUMONT Jane, KALNAY Alanna**. *Final report of a project to review the National Library of Canada multilingual biblioservice and to recommend the improvement of public libraries services to ethnolinguistic minority communities in Canada*. 1993 [Document interne]

remonter les besoins spécifiques de chaque lieu de dépôt auprès de la BNC qui planifiait alors ses acquisitions selon les langues et le type de document demandés.

A la fin des années soixante-dix les quelques 70 000 imprimés mis en circulation étaient des livres pour enfants (30%), des fictions (40%), les derniers 30% réunissant des biographies, des documentaires sur le folklore, les traditions, le jardinage, la cuisine⁵⁵... Notons que cette proportion a évolué puisqu'en 1993 on comptait 430 000 volumes en 32 langues, avec 15% de livres pour enfants, 70% de fictions et 15% de documentaires sur les mêmes sujets⁵⁶. L'objectif affiché était de faire la promotion d'une lecture de loisir et plutôt populaire.

En 1991 la bibliothèque de Montréal assurait la rotation d'une collection forte de 35 000 volumes à travers la province, et en Ontario on dénombrait 156 000 ouvrages en circulation. La bibliothèque de Montréal desservait 45 bibliothèques publiques au Québec, dont 17 appartenant à son réseau, et la majorité des 28 autres établissements étaient situés dans l'agglomération montréalaise⁵⁷. 45% des ouvrages étaient déposés dans le réseau de la ville de Montréal.

Le service a pris brutalement fin en 1993, pour des raisons budgétaires. Les bibliothèques participantes l'utilisaient en effet plus comme un moyen pour faire des économies d'acquisitions que comme un pourvoyeur de ressources d'appoint (en 1992 il ne satisfaisait que 34% des demandes). Les services de la BNC ont alors rédigé un document⁵⁸ afin d'aider les bibliothèques à monter leurs propres collections et ont été amenées à repenser leur fonction auprès des communautés culturelles (objet du *Final report of a project to review the National Library of Canada multilingual biblioservice and to recommend the improvement of public library services to ethnolinguistic minority communities in Canada*). Les collections en rotation ont été données aux bibliothèques dans lesquelles elle étaient déposées. Malgré cet arrêt brutal, la BNC a exercé un rôle moteur très important dans le développement de ces services à l'échelle du pays.

⁵⁵ **ZIELINSKA Marie.** *Public library services to canadian ethnocultural communities : an overview.* Library Trends, 1980, vol. 29, n°2, pp. 275-293

⁵⁶ **HEBERT Françoise, BEAUMONT Jane, KALNAY Alanna.** *Final report of a project to review the National Library of Canada multilingual biblioservice and to recommend the improvement of public libraries services to ethnolinguistic minority communities in Canada.* 1993 [Document interne]

⁵⁷ Voir **LAM Van Be. MEUNIER Pierre.** *Présence des communautés culturelles dans nos bibliothèques publiques.* In : Société à documenter : les acquis et les défis. Montréal : ASTED, 1993, pp. 135-233

⁵⁸ **GODIN Joanne.** *Le vaste monde de l'information : comment créer des collections et des programmes multiculturels dans les bibliothèques publiques canadiennes.* Ottawa : BNC ed., 1994, 65 p.

2.3. Aperçu de la situation à l'échelle du Canada

2.3.1. Les politiques

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les bibliothèques canadiennes partagent la politique d'assimilation en vigueur. Avec la création du biblioservice multilingue les collections en langues étrangères sont perçues comme des outils au service de la politique multiculturelle. On retrouve donc dans le discours des bibliothécaires les grands principes à l'œuvre dans le multiculturalisme canadien. Nous les reprenons rapidement pour éclairer la fonction des services aux communautés dans les bibliothèques. Signalons que ces services s'appuient aussi sur un simple principe d'équité, tout citoyen ayant le droit de bénéficier de services publics correspondants à ses besoins.

Les collections en langues d'origine (ouvrages et périodiques principalement) et les méthodes d'apprentissage des langues ont pour mission principale de permettre aux immigrants de garder le contact avec leur culture mère de manière à maintenir leur langue, leur identité et leurs traditions. Dans un pays où il n'y a pas de culture officielle, les bibliothèques doivent veiller à la conservation du patrimoine culturel de tous les canadiens, les institutions doivent refléter cette diversité⁵⁹.

Cette valorisation des différents patrimoines ne s'effectue pas au seul bénéfice des membres de ces cultures mais concerne l'ensemble des canadiens : chacun peut ainsi prendre conscience de la richesse de la diversité et de l'apport des immigrants à leur pays d'accueil. Il s'agit donc aussi de favoriser le dialogue entre les cultures, de permettre à chacun de comprendre les traditions de ses concitoyens.

Enfin les bibliothèques remplissent une fonction d'accueil, d'assistance et d'aide à l'intégration des nouveaux arrivants. On peut dire que les collections en langue d'origine participent à cette fonction dans la mesure où elles symbolisent la position d'une nation favorable à la diversité culturelle, incarnent ce droit à maintenir sa culture d'origine et aident les immigrants à s'adapter à leur nouvel environnement en adoucissant le choc de la rupture avec leur pays d'origine.

L'objectif d'aide à l'intégration ne relève pas tellement de ces collections mais plus du fonds en langues officielles et des services à destination des immigrés (comme les cours d'anglais, les brochures d'information sur le logement, la santé etc.). Nous développerons ce panel de services avec l'exemple de la bibliothèque de Toronto.

La *Canadian Library Association* a publié en 1986 ses directives quant aux services multiculturels en bibliothèques⁶⁰. Elle recommande aux bibliothèques de desservir toute minorité culturelle d'au moins 300 personnes en acquérant des collections en langues non-officielles (imprimés et non-imprimés) pour les enfants et les adultes, dont le contenu doit représenter un échantillon de l'ensemble des sujets, des genres littéraires et des périodes historiques (« *collections should represent a cross-section of subjects, literary genres and time periods* »). Les bibliothèques doivent aussi diffuser de l'information sur les pays et cultures d'origine (dans la langue et en langues officielles), et sur les communautés vivant au Canada. Il est conseillé d'offrir des services de référence et d'information aux minorités, si possible dans leur langue, de proposer des méthodes d'apprentissage des langues d'origine (pour les générations ayant perdu le contact avec leur culture) et des langues officielles pour les nouveaux arrivants. Enfin l'accent est mis sur les traductions et sur les animations de nature à promouvoir un dialogue interculturel.

On devine derrière ces lignes directrices les principes que nous avons identifiés plus haut (lien patrimonial, échange entre les cultures, intégration). Evidemment toutes les bibliothèques canadiennes sont loin de proposer systématiquement la totalité des ressources et services recommandés. Soulignons le caractère multi-support des collections, ainsi que le principe d'une collection-échantillon : il ne s'agit pas de dupliquer la collection en langues officielles mais de donner une vue de l'ensemble des domaines du savoir.

⁵⁹ cf. *Canada. In* : WIEGAND Wayne A., DAVIS Donald G. *Encyclopedia of Library history*. New York and London : Garland Publishing Inc, 1994, pp. 101-104

⁶⁰ **CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION**. *Guidelines for multilingual materials collection and development and library services*. RQ, 1990, vol. 30, n°2, pp. 268-272. Ces directives sont reproduites en annexe.

2.3.2. Aperçu des ressources

A notre connaissance aucun état des lieux récent et exhaustif en matière de collections multilingues n'a été dressé. Les données suivantes proviennent de deux sources d'information : une enquête menée en 1993 à la demande de la BNC⁶¹ et un document interne de la bibliothèque publique d'Ottawa (rapport d'évaluation des collections comprenant une enquête informelle menée en 1998 auprès des établissements de 26 villes canadiennes⁶²). Aucun de ces documents ne fournit des chiffres sur les collections (le dernier indique les budgets d'acquisitions en langues d'origine et nous le reproduisons en annexe). Nous dresserons donc un rapide état des lieux par province, et nous décrirons de manière plus détaillée les collections et services de la bibliothèque publique de Toronto qui sert de référence à l'échelle du pays.

En Ontario, province accueillant la majeure partie des immigrants, 42 bibliothèques détiennent leurs propres collections en langues d'origine. Des villes comme Toronto, North York ou Scarborough consacrent plus de 10% de leur budget d'acquisitions à ces collections. La province s'est dotée d'une politique multiculturelle dans les années quatre-vingt et subventionne les acquisitions en langues non-officielles. En outre la bibliothèque de Toronto gère un réseau provincial de dépôt et rotation des collections.

La Colombie-Britannique est également bien pourvue en la matière (12 bibliothèques). A Vancouver, où 44% de la population est d'origine immigrée, la bibliothèque municipale fournit des documents en une dizaine de langues. En Alberta et au Saskatchewan les bibliothèques de Calgary et de Saskatoon gèrent un biblioservice provincial. Enfin les capitales des Provinces Maritimes, du Yukon et du Manitoba détiennent chacune une petite collection multilingue.

Selon l'enquête menée par la bibliothèque publique d'Ottawa les collections sont constituées principalement d'œuvres littéraires et de documentaires populaires pour adultes (« *cooking, travel, biography, and hobbies* ») et les fictions sont majoritaires. Presque toutes les bibliothèques sont abonnées à des périodiques dans

⁶¹ **HEBERT Françoise, KALNAY Alanna.** *Survey of multilingual collection strengths in public libraries in Canada.* 1993, 25 p. [Document interne]

⁶² **CLUBB Barbara.** *Heritage language collection study.* Ottawa : Ottawa Public Library, 55p. [Document interne]

les langues de leurs collections. Enfin, 20% des dépenses d'acquisitions sont consacrées à des supports audiovisuels.

En moyenne, la part des documents en langues non-officielles est de 4,37 % du budget d'acquisition des bibliothèques canadiennes. Les provinces fournissant le plus gros effort financier sont l'Ontario et la Colombie-Britannique.

2.3.3. Le cas de la Bibliothèque Nationale du Canada

Le département des ressources et services multiculturels de la BNC qui a remplacé le biblioservice multilingue s'est concentré sur une fonction patrimoniale en se donnant pour mission de « *fournir à tous les canadiens l'accès à leur histoire* »⁶³. Par le biais du dépôt légal il conserve tous les documents en langues d'origine édités au Canada (principalement des périodiques locaux diffusés dans les différentes communautés). En fait, le département tente de repenser son rôle et, suite à une étude menée en 2001, il a émis quelques recommandations. Les pistes avancées consistent à conférer à l'institution nationale la responsabilité de promouvoir et coordonner les ressources multiculturelles à l'échelle du pays. Il s'agirait de gérer un programme de subventions pour les acquisitions multilingues, de créer des partenariats, de fournir des formations professionnelles et de mettre à disposition des bibliothèques de l'information sur les librairies, les distributeurs etc. Mais pour le moment et comme l'admet l'institution, « *depuis 1995 aucune activité n'a été entreprise ni relancée dans le secteur multiculturel à la Bibliothèque Nationale* »⁶⁴.

2.3.4. Le modèle de Toronto

L'Ontario compte 26,8% de sa population née à l'étranger, et 56% d'origine étrangère. Pour la seule ville de Toronto (2,5 millions d'habitants), la moitié des habitants est née à l'étranger.

Les services multiculturels de la bibliothèque se sont vus définir trois objectifs : encourager la participation des immigrants à la société canadienne,

⁶³ BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA. *Ressources et services multiculturels*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.bnc-nlc.ca/8/25/index-f.html>

⁶⁴ Idem.

fournir un lien aux cultures d'origine, construire des ponts entre les différentes cultures (en ligne).

Les collections multilingues comptent plus de 600 000 documents dans une centaine de langues (les acquisitions sont aujourd'hui poursuivies en 40 langues et représentent plus de 12% du budget des acquisitions totales). Le fonds comporte des œuvres de fiction et des documentaires sur tout types de sujets. Les supports audios et visuels sont très développés (presque le quart de la collection). Une partie des collections est permanente tandis qu'un système de rotation bi-annuel permet de répondre aux fluctuations de la demande dans les 98 annexes. Plus de 47 000 méthodes d'apprentissage de l'anglais sont disponibles.

Les ressources de la bibliothèque publique de Toronto sont donc considérables, et ses services aux migrants sont particulièrement bien développés grâce à des partenariats fructueux avec divers organismes. Un service téléphonique d'interprétariat (70 langues) permet de répondre aux demandes des personnes maîtrisant mal l'anglais. On peut suivre des cours de citoyenneté (préparant à l'examen requis pour l'obtention de la nationalité canadienne), des cours d'anglais et participer à des cercles de conversation. La bibliothèque propose également un service d'aide juridique et anime des clubs de recherche d'emploi pour les immigrants. Enfin elle organise des séances d'information de nature à aider à l'installation des nouveaux arrivants (sur la ville de Toronto, l'emploi, le logement, la santé, l'éducation, les associations communautaires etc.).

3. Bibliothèques et minorités culturelles au Québec

A l'exception de la bibliothèque publique de Québec, les établissements détenant et entretenant des collections multilingues sont tous localisés dans l'agglomération ou la banlieue montréalaise (nous excluons de notre étude les bibliothèques qui ont conservé leur fonds hérité du biblioservice multilingue sans l'entretenir). C'est en effet là que les immigrants se sont le plus souvent installés. A l'intérieur de Montréal, il faut distinguer entre les bibliothèques de l'ancienne ville et celles de la nouvelle ville. En effet, depuis le premier janvier 2002 les vingt-sept villes composant l'île de Montréal ont fusionné en une seule

municipalité (la nouvelle ville de Montréal). Le réseau de la bibliothèque municipale s'est alors vu rattacher tous les établissements des anciennes villes, passant de 26 à 57 unités. Dans notre travail nous parlerons du « réseau de la ville de Montréal » pour désigner les bibliothèques de l'ancienne ville seulement, puisque le réseau de la nouvelle ville n'existe pas encore (il n'y a ni catalogue ni politique commune pour le moment). Nous nous concentrerons sur ces établissements ainsi que sur la bibliothèque multiculturelle de Laval puisque c'est là où l'on trouve la majeure partie des ressources.

3.1. L'encadrement politique provincial

Les bibliothèques publiques dépendent des municipalités, c'est donc à ce niveau que se décident les orientations de développement des services aux communautés et aux nouveaux arrivants. Si le gouvernement provincial n'est pas l'acteur principal dans ce domaine, sa politique culturelle appuie pourtant ce type de services mais ne prévoit aucune participation financière directe ou mesure incitative.

En 1987, le *Rapport Sauvageau* a recommandé au gouvernement de procéder à une étude sur les besoins des communautés culturelles et des autochtones pour définir des solutions aptes à desservir ces publics. Cette recommandation n'a pas été suivie. En 1992, date de publication du dernier énoncé de politique culturelle du Québec, le Ministère de la Culture et des Communications s'est engagé à « *mettre en œuvre un plan d'intervention afin de... mettre sur pied des services de bibliothèque adaptés aux autochtones et aux communautés culturelles* »⁶⁵. Ce plan d'intervention n'a jamais vu le jour. En 1998, la politique de la lecture et du livre met l'accent sur le rôle des bibliothèques publiques dans « *l'intégration des communautés culturelles* ». La bibliothèque peut remplir cette fonction de deux manières : en fournissant un accès à la culture et à l'information en général et en diffusant la culture et la littérature québécoise en particulier⁶⁶. Aucune mention n'est faite des collections en langue d'origine, de la

⁶⁵ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La politique culturelle du Québec : notre culture, notre avenir*. Québec : Direction des communications, 1992, 150 p.

⁶⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Le temps de lire, un art de vivre : politique de la lecture et du livre*. Québec : Direction des relations publiques, 1998, 115 p.

documentation apte à faciliter les démarches des nouveaux arrivants, ou encore des méthodes d'apprentissage de langue.

C'est ainsi que, même si le Ministère de la Culture et des Communications est conscient du rôle que les bibliothèques peuvent jouer en matière d'intégration, il n'y a pas de directives clairement énoncées ni de politiques réellement menées pour servir les besoins des immigrants. De plus le développement des collections multilingues n'est pas cité comme un facteur d'intégration.

3.2. Le réseau de la ville de Montréal

3.2.1. La politique de la ville

La ville partage l'approche de la province à l'égard de l'intégration des immigrants. Deux structures ont été créées afin de développer cette approche dans le contexte montréalais. Le Conseil Interculturel de Montréal est un organisme indépendant à fonction consultative chargé de recommander les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des habitants issus de l'immigration. Le Bureau des Affaires Interculturelles est une unité administrative du Secrétariat général de la municipalité responsable de l'exécution de la politique municipale. A ce titre il coordonne le *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal*. Ce plan comporte un volet concernant les bibliothèques : il s'agit des animations des « mots partagés » et du projet « contact » que nous décrirons plus loin⁶⁷.

En ce qui concerne les services de bibliothèques à destination des immigrants, la ville de Montréal leur reconnaît une double fonction :

- « *apporter aux communautés culturelles les moyens pour s'épanouir dans leur culture mère au sein du pays d'accueil* »
- « *favoriser l'intégration harmonieuses des communautés culturelles à la société québécoise* »⁶⁸.

⁶⁷ Voir paragraphe 3.4

⁶⁸ **BIBLIOTHEQUE DE MONTREAL**. *La bibliothèque municipale de Montréal : structures, ressources et services*. Montréal : Service des loisirs et du développement communautaire, 1998, non paginé. [Document interne]

Il s'agit donc d'intégrer les immigrants tout en leur donnant les ressources pour développer leur culture d'origine. Les moyens pour atteindre ces objectifs sont les suivants : la création de deux établissements spécialement dédiés au service des communautés culturelles et des nouveaux arrivants, une collection en langues d'origine, des collections spécialisées et des animations spécifiques.

3.2.2. Les établissements et leurs missions

La collection en langues d'origine est principalement répartie sur sept bibliothèques du réseau mais la bibliothèque de Mile-end et celle de Parc-Extension se distinguent par les mandats spécifiques qu'elle se sont vues attribuer.

La bibliothèque de Mile-end a été inaugurée en 1982, c'est la première bibliothèque publique du Québec à avoir développé ses propres collections en langues non-officielles. Il est vite apparu que le biblioservice multilingue de la BNC ne pouvait satisfaire l'ensemble des besoins de la métropole québécoise. De plus, les collections du biblioservice visaient surtout les communautés ayant immigrés après la seconde guerre mondiale (italiens, espagnols, portugais, grecs) et ne répondaient pas aux besoins de la nouvelle immigration en provenance des pays en voie de développement en pleine expansion depuis la fin des années soixante-dix. Face à ce constat, la ville de Montréal a décidé de créer une bibliothèque à « vocation interculturelle » dans le quartier cosmopolite de Mile-end. Cette vocation se décline en quatre missions⁶⁹ :

- Offrir un centre d'information de manière à aider les migrants dans leurs premières démarches d'installation et d'insertion (information sur l'éducation, la santé, le logement, le travail, les services et programmes provinciaux ou municipaux afférents...)
- Œuvrer pour l'intégration sociale et culturelle en proposant des documents accessibles sur le pays d'accueil (histoire, culture, fonctionnement des institutions...) et des méthodes d'apprentissage du français
- Être un lieu d'épanouissement interculturel : il s'agit à la fois de permettre aux membres des communautés de continuer à développer

⁶⁹ LAM, Van Be. *Les bibliothèques publiques et les communautés culturelles*. Argus, 1989, vol. 18, n°3, pp. 75-85

leur propre culture tout en découvrant la littérature d'autres pays et de faire connaître aux québécois les différentes cultures des immigrants (ouvrages originaux ou traduits en langues d'origine, méthodes d'apprentissage des langues non-officielles, programmes d'animations divers)

- Proposer un centre d'études ethniques : documentation spécialisée et pointue sur l'immigration, l'histoire des communautés immigrées, la sociologie de l'intégration etc.

Ces missions ont été clairement définies à l'occasion de l'ouverture de la bibliothèque Mile-end mais les lignes politiques qui les fondent sont valables pour l'ensemble des établissements du réseau proposant ce type de services (à l'exception du fond d'études ethniques qui n'existe qu'à Mile-end).

La bibliothèque de Parc-Extension a ouvert ses portes en février 2003. Le quartier qu'elle dessert présente une concentration très importante de personnes ayant immigré depuis moins de 5 ans (35% de la population) et 94% des habitants sont d'origine autre que française, britannique ou autochtone. La bibliothèque ne s'est pas vue décerner le label de « vocation interculturelle », réservé jusqu'à présent à Mile-end, mais ses collections ont été développées selon les mêmes lignes directrices, avec un accent plus marqué sur l'information de nature à favoriser l'intégration (les communautés qu'elle dessert étant d'installation récente).

3.2.3. Les collections en langues d'origine

Une politique d'acquisition a été formulée par le comité directeur sur le développement des collections⁷⁰. Elle définit la nature de la documentation en langues d'origine :

- « *collections de base et courantes en roman, littérature, arts, histoire, biographies, us et coutumes* »
- « *auteurs québécois en traduction* »
- « *revues et magazines* »

⁷⁰ **BIBLIOTHEQUE DE MONTREAL.** *Développement des collections dans les langues autres que le français et l'anglais : état des recommandations du Comité directeur sur le développement des collections en date du 11 octobre 2000.* [Document interne]

- « *presse ethnique* » (il s'agit de périodiques écrits par des membres des communautés dans leur langue maternelle)
- « *ouvrages pour la jeunesse : romans, contes, légendes, folklore, biographies, personnages illustres, abécédaires, ouvrages québécois en traduction* »

Au total les bibliothèques du réseau de l'ancienne ville détiennent 53 493 documents en langues non-officielles (dont 6 287 pour les jeunes, soit environ 11% de la collection).

Les collections sont réparties ainsi dans les différentes bibliothèques :

BIBLIOTHEQUES	NOMBRE DE VOLUMES	LANGUES
Mile-end	28 620	Arabe, espagnol, grec, italien, portugais, vietnamien, chinois, créole
Côte-des-neiges	10 790	Espagnol, vietnamien, chinois
Parc-Extension	8 471	Pendjabi, bengali, tamoul, gujarati, ourdou, hindi, espagnol, grec, italien, créole
Rivière des Prairies	2 877	Italien
Plateau Mont Royal	2 131	Espagnol, portugais, vietnamien
Le Prévot	320	Espagnol
Saint-Michel	284	ESpagnol

Le tableau suivant donne une idée de la répartition de la collection selon les langues :

LANGUES	NOMBRE DE VOLUMES
Espagnol	12 459
Vietnamien	12 449
Chinois	9 208
Grec	8 717
Italien	4 025
Portugais	1 932
Arabe	1 891
Tamoul	1 266
Pendjabi	900
Bengali	770
Ourdou	614
Gujarati	611
Hindi	406
Créole	170

Signalons qu'on trouve à Mile-end une collection de quelques 4000 documents audio (musique classique et populaire des différents groupes ethniques). Cette bibliothèque est également abonnée à 36 périodiques, principalement en vietnamien et en espagnol.

Il serait tentant de comparer le volume des collections avec la taille des communautés installées à Montréal et déterminer ainsi si les communautés sont également desservies. Pourtant une telle comparaison serait simpliste car il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Le profil socio-culturel des populations, leurs habitudes (par exemple les vietnamiens et les chinois sont de grands lecteurs) et leur volonté de garder contact avec leur culture, la présence ou l'absence d'organismes documentaires communautaires (il existe ainsi une bibliothèque juive à Montréal) pèsent sur les choix de développement des collections. D'autres critères d'ordre pragmatiques interviennent aussi : par exemple la facilité de se procurer les documents (existence d'une librairie spécialisée), ou encore les compétences linguistiques des bibliothécaires.

En ce qui concerne le contenu de ces collections, il n’y a pas de chiffres précis. Nous nous basons sur nos propres observations et sur les entretiens que nous avons menés auprès des divers responsables.

Les ouvrages sont majoritairement des fictions et comprennent des œuvres de la littérature classique et populaire en langue originale (le niveau de scolarisation de la population visée est ici un critère important), ainsi que des traductions d’œuvres francophones et anglophones.

En ce qui concerne les documentaires, l’accent est mis sur le lien patrimonial (histoire, géographie, art, culture, religion des pays d’origine). On trouve aussi des documents sur des sujets variés (psychologie populaire, santé etc.) et cela est d’autant plus vrai que le fonds dans une langue donnée est important.

Les collections pour les jeunes comportent une très faible part de documentaires. Ceux-ci étant scolarisés en français, ils deviennent vite capables de lire et de trouver l’information dont ils ont besoin dans cette langue.

3.2.4. Les autres collections

La « collection pour tous » a pour vocation de s’adresser aux lecteurs débutants et/ou en apprentissage de la langue française. Elle est offerte dans toutes les sections adulte des bibliothèques de l’ancienne ville. Elle comprend des ouvrages de fiction et des documentaires, des ouvrages de référence type dictionnaires ainsi que des bande dessinées. Les documents sont faciles d’accès, par exemple les romans sont souvent issus de collections destinées à des lecteurs adolescents et les ouvrages documentaires sont d’un niveau de vulgarisation grand public. Certains sont également écrits en gros caractères. La collection n’est pas classée selon les indices Dewey mais des mots-matières sont étiquetés afin de faciliter la recherche (« histoire », « humour »...). Elle comprend environ 30 700 documents.

La collection « nouveaux arrivants » de la bibliothèque Parc-Extension comprend une bonne centaine d’ouvrages destinés à aider les migrants dans leurs démarches et à leur permettre de comprendre le fonctionnement de leur pays d’accueil. On y trouve des documents sur l’histoire et la géographie du Québec et du Canada, le fonctionnement politique, les droits et démarches légales, la citoyenneté, le logement, la santé...

Le fond des « études ethniques » de la bibliothèque Mile-end rassemble des publications gouvernementales et municipales, des ouvrages de niveau universitaire et des périodiques se rapportant à l'immigration et aux communautés culturelles (275 documents).

Près de 18 000 méthodes de langues sur CD, cédérom ou sur cassette audio réparties sur l'ensemble du réseau permettent d'apprendre l'anglais et le français bien sûr, mais aussi le créole, l'espagnol, l'allemand, l'italien, le roumain, le portugais, le grec, l'hindi, le bengali, le gujarati, le pachto, l'urdu, le russe, le tamoul, le polonais, l'arménien, l'arabe, le turc, le chinois, le japonais, le vietnamien et le pendjabi. En ce qui concerne les langues non-officielles, les Québécois de souche sont visés, ainsi que les migrants des seconde et troisième générations qui voudraient retrouver ou conserver la maîtrise de la langue de leur communauté d'origine.

Enfin les bibliothécaires des établissements desservant une population à forte proportion immigrée portent une attention particulière aux documents en français et en anglais touchant à l'histoire, la géographie et la culture des pays d'origine. Ces documents étant localisés dans la collection générale il est impossible de les chiffrer.

3.3. Les autres bibliothèques

La petite collection multilingue de la bibliothèque publique de Québec provient de la BNC et de dons de la communauté latino-américaine. La bibliothèque lui assigne quatre objectifs :

- Favoriser l'intégration socio-culturelle des différentes communautés
- Favoriser l'apprentissage des langues pour l'ensemble de la population
- Faire de la bibliothèque un carrefour d'échanges entre les diverses communautés
- Fournir des services équitables pour l'ensemble de la population.

La bibliothèque multiculturelle de la ville de Laval est située sur la rive nord de l'île de Montréal. La ville s'est dotée dans les années quatre-vingt d'un organisme consultatif pour les relations interculturelles et a décidé d'ouvrir un nouvel établissement en centre-ville destiné à desservir l'ensemble des citoyens

(c'est la plus importante bibliothèque lavalloise) tout en développant une collection multilingue d'envergure pour les communautés culturelles⁷¹. La bibliothèque a ouvert en 1991. Son mandat consiste à :

- « *informer, divertir et offrir des services à l'ensemble de la population lavalloise* »
- « *privilégier un endroit d'échange culturel* »
- « *favoriser l'intégration socioculturelle des différentes communautés lavalloises* »⁷².

L'objectif affiché est clair mais il n'existe pas de politique écrite du développement des collections multilingues, lesquelles ont été très peu renouvelées depuis l'ouverture.

En ce qui concerne les autres établissements, qui sont tous situés dans la nouvelle ville de Montréal ou dans sa banlieue, le choix de développer une collection vient souvent d'une volonté politique de la municipalité (comme à Saint-Léonard), ou bien de la volonté du bibliothécaire de répondre aux besoins des communautés de son territoire. Quand le biblioservice multilingue s'est arrêté en 1993, les bibliothèques qui recevaient ses collections en dépôt les ont conservées. Certaines s'en sont ensuite défait (comme à Ville-Saint-Laurent), d'autres les ont gardées mais sans les développer (comme à LaSalle ou Brossart). Cette héritage, ou encore des dons de la part des communautés, ont aussi fourni aux bibliothécaires l'occasion pour monter leurs propres collections (Beaconsfield par exemple).

Toutes les bibliothèques n'ont pas de politique écrite quant à la fonction de leurs collections en langues d'origines. Néanmoins on peut dégager une triple fonction à ces collections dans les discours des bibliothécaires. La fonction d'intégration est unanimement mise en avant. On trouve ensuite le devoir de permettre aux immigrants de garder un lien avec leur patrimoine d'origine, puis la volonté de faire de la bibliothèque un lieu d'échanges culturels, dans lequel les

⁷¹ Voir PICHE Roxanne, HEBERT Sylvie. *Laval, portrait d'une mosaïque culturelle : un changement de société*. Argus, 1992, vol. 21, n°3, pp. 12-18

⁷² BIBLIOTHEQUES DE LAVAL. *Bibliothèque multiculturelle*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ville.laval.qc.ca>

Québécois de souche peuvent prendre conscience de la richesse des traditions culturelles de leurs concitoyens.

3.3.1. Les collections

La répartition des collections multilingues des bibliothèques n'appartenant pas au réseau de l'ancienne ville de Montréal est la suivante⁷³ :

BIBLIOTHEQUES	NOMBRE DE VOLUMES
Laval	18 190
Saint-Léonard	4 300
Beaconsfield	819
Charlevoi	718
Québec	≈700
Belleville	334
Outremont	152
Kirkland	140
Ile Bizard	117

Le fonds de la bibliothèque multiculturelle de Laval comprend près de 18 000 documents en allemand, espagnol, italien, grec et portugais. Les quelques 200 autres volumes sont hérités du biblioservice multilingue (13 langues). On compte 25 abonnements de périodiques. Le rayon des ouvrages sur la géographie des pays d'origine est très bien garni et remporte un franc succès, tout comme les vidéos sur les voyages. Les bibliothécaires sont en outre attentifs aux documents traitant de la culture, l'histoire et la société québécoise, et l'établissement dispose d'un laboratoire de langue d'une dizaine de places (peu utilisé).

La bibliothèque Saint-Léonard compte 7 abonnements à des périodiques et tous ses ouvrages sont en italien. Il s'agit principalement de fictions (littérature classique italienne contemporaine et quelques traductions depuis l'anglais). Les documentaires traitent de tous les sujets mais l'accent est mis sur la géographie, l'histoire, la cuisine et l'artisanat.

⁷³ Les données proviennent soit des responsables des établissements, soit de l'article de **HEINRICH Jeff**. *Foreign books as a tool of integration*. The Gazette, 22/09/2003

Les collections de Beaconsfield sont constituées majoritairement de fictions en néerlandais et en allemand, et la bibliothèque est abonnée à 17 périodiques.

La bibliothèque de Québec propose surtout des fictions en espagnol (550).

Quant aux autres établissements, leurs collections sont plus minces, plus ou moins entretenues, et les lignes directrices sont semblables : accent sur les fictions pour adultes.

3.4. Les animations

Dans l'ancienne ville, les animations telles que l'heure du conte, les lectures ou rencontre d'écrivain, ou les expositions mettent souvent en valeur le patrimoine des communautés culturelles : accueil d'écrivains haïtiens exilés, contes et légendes irlandaises, ou encore exposition de peintres d'origine turque ou de photographies du Vietnam. Ce n'est absolument pas systématique, puisque les établissements ont aussi vocation à desservir les Québécois de souche, et il n'y a pas de politique globale définissant la fréquence ou des axes d'intervention privilégiés. Ce sont les bibliothécaires responsables des établissements qui décident de leur propre programmation. Toutes les manifestations se déroulent en français. La bibliothèque multiculturelle de Laval a programmé des heures du conte bilingue mais la tentative a tourné court à cause du manque de participants. Elle continue toutefois à organiser des expositions mettant en valeur le patrimoine des communautés qu'elle dessert.

Il existe deux projets d'animation à l'échelle du réseau de la nouvelle ville destinés spécifiquement aux nouveaux immigrants : le projet « contact » et l'atelier des « mots partagés ». Ces animations existent depuis 5 ans, elles sont coordonnées par les services centraux de la bibliothèque municipale et sont subventionnées par le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration. Elles font partie du *Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal* et sont conduites par des professionnels de l'animation.

L'atelier des « mots partagés » réunit des immigrants et des Québécois de souche pour des sessions bi-mensuelles de deux heures. Il s'agit de créer des groupes de conversation autour de lectures faciles d'accès. Les participants lisent un ouvrage pour la séance suivante et partagent leurs impressions dans une

atmosphère conviviale en alternant avec des exercices ludiques d'écriture. Des auteurs sont également invités. Les participants sont parfois recrutés par le biais d'organismes de francisation, mais il ne s'agit pas d'ateliers d'apprentissage de la langue. L'enjeu est d'aider à l'appropriation de la langue française et à l'échange entre les migrants et les membres de la société d'accueil. Le projet se déroule dans une douzaine de bibliothèques et touche près de 200 personnes par an.

L'intervention « contact » s'adresse aux adultes immigrants via les tout-petits (six mois à cinq ans). Des animatrices éveillent les enfants au livre et à la lecture en présence de leurs parents dans des lieux publics comme les HLM, les maisons de quartier, les centres socio-médicaux, ou encore les parcs. L'objectif est de faire constater aux parents l'intérêt des enfants pour le livre, de leur faire prendre conscience de la richesse de la lecture et de les conduire ainsi à fréquenter la bibliothèque pour leurs enfants ou éventuellement pour eux-mêmes. Il s'agit bien sûr aussi de transmettre aux tout-petits le goût du livre, mais surtout de donner aux parents les moyens pour soutenir son développement dans l'apprentissage de la langue française. Les interventions sont organisées en collaboration avec les professionnels du milieu selon une fréquence adaptée à chaque lieu. Sur une année, le projet touche près de 11 000 personnes (environ 6 000 adultes et 5 000 enfants).

Signalons enfin que la bibliothèque de Saint-Léonard accueille fréquemment les classes d'italien de « l'école du samedi » (enseignement de l'italien aux enfants de la seconde ou troisième génération).

3.5. Aspects bibliothéconomiques

Il n'est pas question ici de présenter dans le détail les aspects bibliothéconomiques relatifs à l'acquisition, au développement ou au traitement des collections multilingues pour chaque établissement. Nous nous limiterons à mettre en lumière quelques aspects techniques ou organisationnels qui nous ont semblé constituer des forces ou des faiblesses au regard des services offerts aux communautés d'immigrants.

En ce qui concerne les acquisitions, la procédure est variable. Les bibliothèques ont su trouver des modes de sélection selon les compétences humaines et les ressources matérielles disponibles. Le cas le plus simple est celui

où un bibliothécaire maîtrise la langue de la collection à acquérir (par exemple le vietnamien dans les bibliothèques de Montréal, l'espagnol à Laval). La présence d'une librairie spécialisée dans l'agglomération facilite également la tâche : ainsi la bibliothèque de Saint-Léonard choisit ses titres à l'aide d'une présélection opérée par le libraire. Le recours à des personnes-ressources membres d'une communauté est fréquent. Pour les langues indo-pakistanaïses, la ville de Montréal travaille avec des distributeurs qui proposent des sélections sur profil. Il n'y a donc pas de règle générale, les bibliothécaires savent s'adapter au contexte et aux moyens propres à chaque langue.

Les relations que tissent les bibliothèques avec les organismes représentant les communautés interviennent à plus d'un titre : personnes-ressources pour sélectionner les ouvrages, comprendre le contexte propre à chaque groupe de population et évaluer leurs besoins, faire circuler l'information et atteindre la clientèle. A Montréal le réseau des organismes communautaires est dense et très actif, les bibliothèques bénéficient donc d'un relais important. Cet aspect relationnel a particulièrement été pris en compte par la bibliothèque de Parc-Extension qui est située dans un complexe abritant, entre autres, le centre d'éducation des adultes (enseignement du français) et une vingtaine d'organismes à destination des diverses communautés culturelles. De plus, un poste d'agent de liaison a été créé afin d'assurer l'inscription de cette nouvelle bibliothèque dans le tissu du quartier. A Laval la bibliothèque a plus de mal à rejoindre les communautés, peut-être en partie parce qu'étant située dans une zone de centres d'achats il lui est difficile de s'insérer dans un contexte de proximité.

Pour dresser le profil des communautés qu'elles ont à desservir les bibliothèques disposent des données du recensement du Canada qui sont réactualisées tous les cinq ans. Néanmoins, les simples variables quantitatives ne suffisent pas à fournir une connaissance approfondie du groupe considéré. Comme on l'a déjà souligné, il faut aussi tenir compte de caractéristiques comme son niveau d'éducation, sa situation économique et sociale, ses intérêts particuliers, ses habitudes culturelles, son degré d'intégration... Ce sont autant de traits qui permettent de définir les besoins d'une communauté d'immigrés et pour lesquels les personnes-ressources sont là aussi précieuses.

L'accueil et l'aide au lecteur nécessitent parfois des compétences linguistiques, surtout pour les migrants fraîchement installés. Si l'on trouve fréquemment du personnel maîtrisant les langues des premières vagues d'immigration (italien ou grec), les personnes parlant les langues d'immigration récente sont bien plus rares (ou inexistantes pour les langues indo-pakistanaïses). Le paradoxe étant que c'est souvent à la seconde génération que ces compétences deviennent disponibles, alors qu'on en a surtout besoin pour accueillir et guider les personnes de la première génération.

La répartition des collections à l'échelle de la ville de Montréal souffre de la présence de deux logiques concurrentes. En effet, la bibliothèque Mile-end avait à l'origine vocation à servir les plus importantes communautés et le biblioservice multilingue offrait des ressources d'appoint pour les autres groupes. Ses collections n'ont pas été montées de manière à spécifiquement desservir la population de son quartier, à l'inverse des collections de Côte-des-neiges et Parc-Extension. Le modèle de Toronto a l'avantage de la cohérence et de la flexibilité, permettant de tenir compte de la répartition souvent inégale et mouvante des communautés sur le territoire de l'agglomération. Il permet aussi de penser et d'organiser l'offre de manière globale, à l'échelle de la ville, ce qui évite de négliger certaines communautés ou à l'inverse de les favoriser, et garantit que les offres ne se superposent pas d'une bibliothèque à l'autre.

On peut noter un second conflit de logiques entre la politique d'acquisition définie par la bibliothèque de Montréal et le contenu des collections multilingues. En effet, au fur et à mesure que les collections se développent, elles tendent à couvrir un champ élargi de sujets, voire à devenir encyclopédiques alors que la ligne directrice consiste à simplement maintenir le lien patrimonial. En même temps le fait que les documents trouvent des lecteurs signifie qu'ils comblent un besoin, et cela tend à justifier leur existence.

Les collections de la bibliothèque multiculturelle de Laval souffrent d'un manque de renouvellement. L'investissement de départ a été très important mais le suivi un peu négligé. Certains documents sont désuets et l'évolution de la population immigrée et de ses besoins n'a pas été analysée. Actuellement la

responsable cherche à sensibiliser sa tutelle à la nécessité de définir une politique de développement cohérente.

Enfin, l'avenir des collections multilingues du réseau de la ville de Montréal est incertain. En effet elles sont actuellement gérées par les services centraux de la ville. Or avec les fusions des municipalités de l'île de Montréal, les bibliothèques de quartier sont passées sous la tutelle des arrondissements. La fonction des services centraux est en train d'être redéfinie, et il est question de confier la responsabilité du développement de ces collections aux bibliothèques concernées. Les établissements ne bénéficieront plus de cette expertise, et étant données les difficultés générées par ce type de collection (acquisition, catalogage etc.), il faut espérer qu'ils sauront s'associer pour les surmonter et ne pas purement et simplement abandonner le développement de leurs fonds.

D'autre part, si les services centraux se déchargent du volet multilingue, la cohérence de la répartition des ressources dans la ville risque d'être encore plus difficile à atteindre car les bibliothèques d'arrondissements sont totalement indépendantes, tant au niveau politique que financier. Il leur faudra fonctionner par concertation et coopération.

Enfin, la venue d'un nouvel acteur sur le territoire documentaire montréalais risque de compliquer encore les choses. La nouvelle Bibliothèque Nationale du Québec (BNQ) devrait ouvrir ses portes en 2005. Elle a entre autres pour mandat de remplacer la bibliothèque municipale centrale (qui lui cède ses collections), et de desservir l'ensemble des Québécois. Il est prévu qu'elle propose d'importants services pour l'intégration des communautés culturelles. A l'heure actuelle ces services ne sont pas définis, ni le mode de collaboration entre le nouvel établissement et les bibliothèques de la ville.

4. Le Québec dans l'ensemble canadien

Au cours de notre travail nous avons insisté sur la politique fédérale du multiculturalisme de manière à mettre en relief la spécificité de la position québécoise au sein de l'ensemble canadien. De même, en revenant sur l'émergence de la lecture publique au Québec, nous avons souligné les éléments qui distinguent

les bibliothèques québécoises de leurs homologues anglo-saxonnes. Cette contextualisation nous semblait nécessaire : les services aux immigrants dans les bibliothèques québécoises ne pouvaient être présentés sans un détour par la politique d'intégration provinciale, ni sans revenir sur l'histoire des bibliothèques, dont les enjeux, notamment les enjeux linguistiques, s'inscrivent dans les relations entre les communautés des francophones et des anglophones. Des différences notables entre la province et le reste du pays sont apparues. Il nous faut maintenant nous interroger : les services des bibliothèques à destination des immigrants sont-ils les mêmes au Québec que dans le reste du pays ? Les immigrants au Québec sont-ils mieux ou moins bien desservis ?

Pour répondre à cette dernière question nous utiliserons les données collectées par l'enquête de la bibliothèque publique d'Ottawa⁷⁴. Cette enquête n'est pas exhaustive. Néanmoins il nous semble qu'elle concerne un nombre suffisamment important de bibliothèques (25) pour être exploitable, et on peut supposer que, dans la mesure où elle a été conduite pour aider la bibliothèque d'Ottawa à définir un plan de développement de ses collections multilingues, les établissements choisis sont représentatifs de la réalité canadienne.

Le budget que la ville de Montréal consacre à ses acquisitions en langues d'origine est moins élevé que la moyenne canadienne (2,5% contre 4,37 %, ce qui la place au 13^{ème} rang). Cette proportion est donc relativement faible, mais elle n'est pas forcément significative car elle ne prend pas en compte la part de la population concernée par ces acquisitions. La somme dépensée par personne de langue maternelle non-officielle est donc un indicateur plus pertinent. La moyenne nationale est de 0,65\$ par tête (0,27 pour Montréal, au 16^{ème} rang).

En ce qui concerne les collections multilingues, on peut donc affirmer que les bibliothèques québécoises proposent une offre moins importante que les bibliothèques canadiennes. Evidemment cette évaluation reste incomplète puisqu'elle ne tient pas compte des méthodes d'apprentissage des langues, ni des collections en français ou en anglais de nature à aider à l'insertion des migrants.

⁷⁴ Voir **CLUBB Barbara**. *Heritage language collection study*. Ottawa : Ottawa Public Library, 55p. [Document interne] (tableau des budgets d'acquisition en annexe)

Quant à la nature des collections, les bibliothèques ont dans l'ensemble tendance à proposer une offre plus multi-support qu'à Montréal. En effet, les deux tiers des établissements interrogés acquièrent des vidéos dans les langues de leurs communautés. Signalons toutefois qu'un projet de construction d'une nouvelle bibliothèque du réseau de la ville de Montréal prévoit d'investir ce support, et que la généralisation des DVD va modifier la problématique.

Les services offerts aux immigrants semblent moins développés à Montréal. Nous n'avons pas exploré l'ensemble de ces services à l'échelle du Canada, ce qui dépasserait le cadre de travail que nous nous sommes fixé, mais en se référant aux bibliothèques de Toronto, Vancouver et , on constate que ces institutions proposent un panel de services plus large (les cours d'anglais ou de citoyenneté et l'aide à la recherche d'emploi sont courants, la fonction de référence, et souvent dans les langues d'origine, pour le logement, la santé, les services sociaux etc. est fortement mise en avant). L'atelier des « mots partagés » s'apparente aux cercles de conversation, et la collection « nouveaux arrivants » rempli bien sa mission d'intégration, mais le Québec reste moins prolixe dans ses services.

Un dernier point un peu délicat à évaluer concerne les politiques d'acquisition des ouvrages documentaires multilingues. Les recommandations de la bibliothèque de Montréal ont clairement établi que ces collections doivent être axées sur la culture des pays d'origine (littérature, arts, histoire, traditions). Les informations sur d'autres sujets sont disponibles en français et souvent en anglais, l'enjeu étant que les migrants se les procurent dans la langue de leur province d'accueil. Car les collections multilingues doivent jouer « *le rôle d'une porte d'entrée, d'une invitation menant à la collection de la langue du nouveau pays, le français* »⁷⁵. Néanmoins nous avons relevé que les collections ont tendance à devenir encyclopédiques au fur et à mesure de leur développement. Dans les autres bibliothèques canadiennes, il est difficile de définir une politique générale. A Toronto les collections sont encyclopédiques et traitent de tous les sujets. Pour la bibliothèque d'Ottawa, il ne s'agit pas de dupliquer purement et simplement la collection anglaise (« *it is not possible or necessary to replicate the English or*

⁷⁵ LAM Van Be. MEUNIER Pierre. *Présence des communautés culturelles dans nos bibliothèques publiques*. In : Société à documenter : les acquis et les défis. Montréal : ASTED, 1993, pp. 135-233

French collection in other languages ») mais de proposer des documentaires sur les sujets populaires (« *health, child care, gardening, crafts, computers, sports, cooking* »⁷⁶). Enfin, plusieurs établissements (Hamilton, Scarborough, Mississauga) ont décidé d'acquérir un échantillon d'ouvrages généraux sur chaque sujet (« *browsing collection* »), conformément aux recommandations de la CLA. Il est donc difficile d'établir une distinction claire entre les bibliothèques québécoises et les autres. Il nous semble que l'on peut simplement en conclure que les recommandations de la bibliothèque de Montréal sont révélatrices des enjeux de l'immigration au Québec : en fournissant de l'information sur tous les sujets dans les langues d'origine on s'expose au risque de voir les collections françaises délaissées et l'intégration linguistique retardée.

Le Québec occupe donc une place en dessous de la moyenne canadienne au niveau des collections multilingues, et les services y sont comparativement moins développés que parmi les autres bibliothèques desservant les populations immigrées. Ceci peut être expliqué par différents facteurs politiques et historiques.

D'abord il est certain que le retard général du Québec en matière de lecture publique est ici sensible. Les dépenses des bibliothèques québécoises étant en général moins élevées que celles des bibliothèques canadiennes, il est logique que ce soit également le cas pour les budgets des acquisitions multilingues. D'autre part les services aux migrants se sont développés relativement tard au Québec par rapport à l'Ontario ou au Saskatchewan qui ont un siècle d'expérience de plus, il est donc normal qu'ils soient plus performants.

En ce qui concerne les services, la tradition bibliothéconomique québécoise permet de rendre compte de leur faiblesse relative. En effet, même si les bibliothèques des francophones sont fortement influencées par la tradition anglo-saxonne depuis les années soixante elles ne bénéficient pas du même enracinement dans leur collectivité. Si elles sont sensibles aux besoins particuliers de la communauté de leur territoire auxquels elles répondent par une offre différenciée (les annexes ont la vocation explicite d'être des établissements de proximité⁷⁷), si elles sont impliquées dans la diffusion d'une information locale (on trouve par

⁷⁶ CLUBB Barbara. *Heritage language collection study*. Ottawa : Ottawa Public Library, 55p. [Document interne]

⁷⁷ Voir BIBLIOTHÈQUE DE MONTRÉAL. *Le rôle de la bibliothèque dans sa communauté*. [Montréal] : Service du développement culturel, 2002, 32 p.

exemple dans les bibliothèques de Montréal des dossiers thématiques sur les quartiers de la ville, les rapports du conseil municipal, la liste des organismes sociaux ou culturels et de leurs activités...) elles ne remplissent pas pour autant cette fonction de centre social et civique qui distingue la tradition anglo-saxonne. C'est ainsi que beaucoup des activités proposées au Canada pour l'insertion des migrants (cours de langue, recherche d'emploi, aide juridique...) existent bien aussi au Québec mais en dehors de la bibliothèque. Celle-ci entretient des liens moins serrés avec le tissu associatif, il y a donc moins de partenariats (bien que la bibliothèque de Parc-Extension, située dans un centre communautaire, s'implique beaucoup dans ce sens).

D'autre part on peut penser que les enjeux culturels et linguistiques dont les bibliothèques québécoises sont traditionnellement porteuses (défense de la culture francophone) ont pu exercer un certain frein dans le développement des collections en langue d'origine, ce qui expliquerait leur tardive apparition (ces collections existent depuis la fin des années soixante-dix à Montréal mais leur essor ne date que des années quatre-vingt, et la bibliothèque multiculturelle de Laval a ouvert en 1991). Toutefois, si le Québec a bien été pendant longtemps une province plutôt repliée sur elle-même, il est juste de souligner l'ouverture dont fait preuve aujourd'hui la société francophone vis à vis des immigrants. S'il est vrai que « *la communauté francophone a longtemps considéré ses institutions comme vouées exclusivement à ses membres et à la défense de leurs intérêts* »⁷⁸ elle s'est aujourd'hui débarrassée de cette tendance. Même si la question des transferts linguistiques des migrants reste un sujet de préoccupation important et que le Québec est bien plus inquiet que le Canada à l'idée de la situation extrême où « *différents groupes maintiendraient intégralement et rigidement leur culture et leurs traditions d'origine et coexisteraient dans l'ignorance réciproque et l'isolement* »⁷⁹ la ville de Montréal a développé une importante collection multilingue, faisant ainsi le double pari du pluralisme et de l'intégration. Si le

⁷⁸ **MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION.** *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation.* Montréal : Direction des communications, 1990, 18 p.

⁷⁹ **MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION.** *Au Québec pour bâtir ensemble : énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration.* Montréal : Direction des communications, 1990, 87 p.

Québec n'est pas en position de leader en la matière il est également loin d'être en dernière position, ce qui est plutôt remarquable si l'on garde à l'esprit qu'il s'agit de services aux minorités délivrés par une communauté qui est elle-même minoritaire.

C'est justement parce qu'elle est une minorité que la société québécoise a adopté une politique propre en matière de diversité culturelle et d'immigration. Or il est frappant de constater que les objectifs des bibliothèques québécoises et canadiennes sont semblables : lien avec la culture d'origine, dialogue interculturel et intégration. Il est vrai que les politiques fédérales et provinciales ont connu une inflexion similaire dans les années quatre-vingt-dix. On peut aussi voir là un consensus sur le rôle social des bibliothèques. En même temps il ne faut pas perdre de vue que ces deux politiques n'ont pas tout à fait la même conception de l'intégration : elles s'accordent pour imposer l'adhésion aux valeurs des sociétés démocratiques mais le Québec n'est pas un territoire sans culture officielle et il exige une allégeance à la francophonie. Ainsi il nous semble qu'il serait impossible pour une bibliothèque québécoise d'afficher publiquement une politique d'acquisition encyclopédiste des collections en langues d'origine, ce serait en contradiction avec la politique linguistique et avec la mission de valorisation du patrimoine québécois. Le droit de conserver sa langue maternelle est reconnu mais les bibliothèques québécoises peuvent difficilement prendre le risque de proposer des collections encyclopédiques car elles souffrent déjà de la concurrence de l'anglais.

Au terme de cette présentation, il apparaît que les services des établissements québécois à destination des communautés culturelles et des immigrants s'inscrivent dans le contexte plus général des relations des francophones avec le reste du Canada. Cette spécificité n'a pas pour autant entravé le développement de ces services. La fonction d'intégration sociale des bibliothèques québécoises s'exerce dans la tolérance de la diversité et du plurilinguisme. Nous souhaitons maintenant examiner dans quelle mesure l'expérience québécoise peut enrichir les réflexions qui ont cours sur la place des langues d'immigration dans les bibliothèques françaises.

5. Quelques réflexions sur la situation française

Cette dernière partie ne prétend pas tirer des leçons du modèle québécois ou canadien pour les bibliothèques françaises. Tout d'abord il nous semble que l'approche québécoise n'est pas directement exportable : le Québec est un territoire constitué par la colonisation et l'immigration et il est dépositaire d'une culture minoritaire, ce qui n'a absolument rien à voir avec le contexte français. Nous tenterons simplement de présenter quelques réflexions suscitées par notre expérience pour tenter d'apporter une modeste contribution au débat français sur la pluralité culturelle en bibliothèque. Cette question préoccupe actuellement beaucoup les professionnels : l'ABF a organisé deux journées sur ce thème (en 2002 à Marseille et en 2003 à Paris), une table ronde a eu lieu sur le sujet au dernier Salon du Livre et le BBF de septembre 2003 consacré aux littératures étrangères fait le point sur la situation.

Les discours des professionnels français font valoir que leurs bibliothèques sont marquées par le modèle d'intégration républicain, ce qui provoque une tension entre l'idéal de cohésion sociale qu'on cherche à atteindre en véhiculant une culture commune et la volonté de servir tous les publics, d'être au plus près de leurs besoins⁸⁰. En étudiant la situation des bibliothèques américaines face au multiculturalisme, Olivier Tacheau⁸¹ a insisté sur la force du lien qui unit les établissements à leur public et enjoint les bibliothèques françaises à adopter ce modèle participatif pour devenir de réels espaces sociaux de partage, à rompre avec l'idéal d'une offre universelle et égalitaire pour desservir une collectivité particulière, faite d'individus différents. L'attention portée à la pluralité culturelle et linguistique doit s'inscrire dans une volonté plus large de proximité avec la collectivité desservie. Il nous semble que les bibliothèques québécoises travaillent dans ce sens. Rappeler le taux d'inscrits Tout en étant étrangères à la tradition anglo-saxonne, elles ont adopté la notion de « communauté » plutôt que celle de « public ». De même, les techniques de marketing qu'elles utilisent abondamment

⁸⁰ Ce point a été largement abordé par Vincent Geisser au cours de ses interventions pour les journées de l'ABF.

⁸¹ TACHEAU Olivier. *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis : jalons pour repenser la situation française*. ENSSIB, 1997 [Mémoire de DCB]

ne sont pas perçues comme de simples outils de gestion efficace mais s'inscrivent dans un réel souci de satisfaire leur « clientèle ».

Les services spécifiques d'aide à l'intégration (cours d'anglais, de citoyenneté, recherche d'emploi) des bibliothèques canadiennes s'inscrivent dans une tradition anglo-saxonne qu'il paraît difficile d'importer de toutes pièces même si nous avons souligné les avantages que gagneraient les bibliothèques françaises à se rapprocher de leur public. La bibliothèque de Crimée dans le 19^{ème} arrondissement de Paris a pris une initiative en ce sens en abritant des cours d'alphabétisation donnés par une association de manière à toucher les parents des jeunes lecteurs d'origine immigrée. L'établissement a par ailleurs entrepris un vaste travail de sensibilisation auprès des diverses institutions et organismes du quartier (écoles, associations...). Ce genre d'initiative est nécessaire quand il s'agit de toucher un public qui n'est familier ni de l'écrit ni des bibliothèques. Par exemple la bibliothèque de Parc-Extension à Montréal, en créant un poste d'agent de liaison, s'est donné les moyens de conquérir les habitants de son quartier. De même il nous semble que, dans des établissements situés dans des zones de forte concentration de nouveaux immigrants, certains services spécifiques comme la centralisation de l'information et des ressources pour ce public, qui existent couramment dans les bibliothèques canadiennes et québécoises, pourraient être mis en place sans trop de difficultés. Les professionnels français partagent un idéal de service public, mais comme le faisait remarquer Vincent Geisser dans sa synthèse des débats des journées de l'ABF, en travaillant dans un environnement difficile le risque de se replier sur la routine de gestion des collections au détriment du public existe bel et bien.

La diversité culturelle se superpose souvent avec l'exclusion sociale mais les deux problèmes ne se confondent pas. C'est pourquoi il nous semble important de clairement définir la fonction des collections en langues d'immigration et des services d'aide à l'intégration proposés par les bibliothèques. Le droit de chacun de garder un lien avec sa culture d'origine ne nuit pas à l'intégration, bien au contraire. Il aide les personnes à construire leur nouvelle identité et témoigne de la volonté d'accueil de la société. Nier les cultures d'origine en se focalisant sur la nécessaire adaptation à la société française ne favorise pas l'intégration. Les

immigrés ont besoin de se réapproprier leur culture passée dans la construction de leur identité au sein de la société d'accueil et de voir leur expérience de l'exil reconnue. La fonction patrimoniale de la BNC et l'attention portée par les établissements à l'histoire des différentes communautés sont des initiatives fructueuses qui vont dans ce sens, tout comme la constitution d'un fonds des mémoires de l'immigration à la bibliothèque de Bobigny.

La symbolique de cette reconnaissance nous conduit à la fonction d'intégration sociale des bibliothèques. L'Etat français est hostile à la segmentation de ses citoyens en groupes ethniques, linguistiques ou religieux et la réalité française est très loin de ces phénomènes communautaires. Néanmoins la responsabilité dont les établissements de service public sont dépositaires devrait conduire les bibliothèques à satisfaire les besoins d'information et de divertissement de tous les citoyens et donc à prendre en compte la diversité culturelle. De même le respect du pluralisme impose de donner accès aux cultures étrangères. La valorisation des cultures d'immigration relève certes de ces principes mais pourrait aussi s'inscrire dans une perspective de dialogue interculturel. Elle est l'occasion de faire connaître à la collectivité d'accueil la culture de ses immigrants et d'inscrire dans l'espace public leur apport à la société française. La représentation des cultures de l'immigration n'est pas synonyme de fragmentation sociale car le dialogue ainsi instauré favorise la cohésion. Les bibliothèques peuvent jouer un rôle dans la découverte mutuelle des différents patrimoines, être des lieux de métissage et de partage sans renier leur fonction de diffusion d'une culture commune. Les établissements québécois participent ainsi à ce double objectif. Ils ne se contentent pas d'acquérir des collections en langues étrangères mais veillent à mettre en valeur des documents en français sur les cultures d'origine et sur le Québec lui-même.

Finalement, si les bibliothèques françaises sont généralement plutôt frileuses en matière de valorisation des cultures étrangères, les récents débats témoignent d'une ouverture réelle à la diversité culturelle. Le Québec peut être un exemple dans la mesure où ses bibliothèques sont engagées à la fois dans cette valorisation et dans une offre d'aide à l'intégration. Nul besoin d'agiter le spectre du communautarisme quand il est question de pluralité culturelle.

Conclusion

Au terme de notre parcours, il est clair que la politique du Québec en matière de diversité culturelle et d'intégration ne se comprend que dans le contexte plus large des relations entre les francophones et les anglophones. Ce sont également ces relations qui expliquent pourquoi les bibliothèques québécoises ont longtemps été des institutions repliées sur elles-mêmes. Les collections en langues d'origine sont certes moins développées au Québec par rapport à la moyenne nationale et le panel de services d'aide à l'intégration est moins large mais les bibliothèques québécoises restent dans une position honorable. Ceci s'explique par le fait qu'il s'agit de services proposés par une minorité à destination d'autres minorités, et par les conditions historiques liées au développement de la lecture publique.

L'approche de la diversité culturelle dans les bibliothèques des pays peuplés par l'immigration n'est assurément pas directement transposable sur le sol français. Toutefois elle nous renvoie à une fonction centrale des bibliothèques comme lieux de partage et d'échanges entre les cultures, et nous pousse à nous interroger sur les liens qu'entretiennent nos établissements avec leur public, notion que nous avons l'habitude d'employer au singulier mais qu'il conviendrait d'écrire au pluriel.

La France n'est pas un pays d'immigration mais ses frontières sont ouvertes sur une Europe qui va en s'élargissant. La représentation du patrimoine européen est assurément une mission qui relève des bibliothèques et on peut supposer que les déplacements des personnes au sein de ce nouvel espace créeront de nouveaux besoins : les bibliothèques sauront-elles y répondre ?

Bibliographie

1. Histoire du Canada et du Québec

BOURDON Yves, LAMARRE Jean. *Histoire du Québec*. Laval : Beauchemin, 1998, 320p.

DESRUISSEAUX Alain, FORTIN Sarah, IGNATIEFF Nicholas. *La définition de l'identité canadienne*. In : Si je me souviens bien : As I recall : Regards sur l'histoire. Montréal, IRPP, 1999, pp. 163-211

L'encyclopédie canadienne. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.canadianencyclopedia.ca>

PAQUIN Stéphane. *L'invention d'un mythe : le pacte entre deux peuples fondateurs*. Montréal : vlb éditeur, 1999, 171 p. (Etudes québécoises)

2. Immigration et multiculturalisme au Canada

2.1. Documentation officielle

LEMAN Marc. *Le multiculturalisme canadien*. Ottawa : Bibliothèque du Parlement : Service de recherche, 1997, 22 p.

Le point sur le multiculturalisme. Ottawa : Multiculturalisme et citoyenneté Canada, 1991, 42 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. *Charte canadienne des droits et libertés*. [en ligne]. Disponible sur : http://Canada.justice.gc.ca/Loireg/charte/const_fr.html

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. *Loi canadienne sur les droits de la personne.* [en ligne]. Disponible sur : <http://lois.justice.gc.ca>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. *Loi sur l'équité en matière d'emploi.* [en ligne]. Disponible sur : <http://lois.justice.gc.ca>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. *Loi sur le multiculturalisme canadien.* [en ligne]. Disponible sur : <http://lois.justice.gc.ca>

STATISTIQUES CANADA. *Le Canada en statistiques.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.statcan.ca>

FINESTONE Sheila. *Allocution de l'honorable Sheila Finestone, C.P., députée de Mont-Royal et Secrétaire d'Etat au multiculturalisme.* **In :** FALL K., HADJ-MOUSSA R., SIMEONI D. *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques.* Québec : Presses de l'Université de Québec, 1996, pp. 353-358

2.2. Documentation critique

BAUER Julien. *La pyramide des identités selon la Charte canadienne des droits et libertés.* **In :** GREVEN-BORDE Hélène, TOURNON Jean (sous la dir. de). *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme.* Paris/Montréal : L'Harmattan, 2000, pp. 187-203 (Logiques Politiques)

BISSOONDATH Neil. *Le marché aux illusions : la méprise du multiculturalisme.* Montréal : Boréal/lier, 1995, 242 p.

CLAUS Erica A. E. *Modèle et défi du multiculturalisme au Canada.* **In :** GROVEN-BORDE Hélène, TOURNON Jean (sous la dir. de). *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme.* Paris/Montréal : L'Harmattan, 2000, pp. 229-251 (Logiques Politiques)

KHOURI Nadia. *Pacte d'origine, multiculturalisme, citoyenneté.* In : FALL K., HADJ-MOUSSA R., SIMEONI D. Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques. Québec : Presses de l'Université de Québec, 1996, pp. 131-145

KYMLICKA Will. *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme.* Montréal : Les Editions du Boréal, 2003, 342 p.

MOCK Karen. *Redéfinir le multiculturalisme au Canada.* In : GROVEN-BORDE Hélène, TOURNON Jean (sous la dir. de). Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme. Paris/Montréal : L'Harmattan, 2000, pp. 254-268 (Logiques Politiques)

PIETRANTONIO Linda, JUTEAU Danielle, MCANDREW Marie. *Multiculturalisme ou intégration : un faux débat.* In : FALL K., HADJ-MOUSSA R., SIMEONI D. Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques. Québec : Presses de l'Université de Québec, 1996, pp. 147-158

TAYLOR Charles. *Multiculturalisme : différence et démocratie.* Paris : Flammarion, 2001, 144 p.

TOURNON Jean. *L'identité des sociétés artefact : l'obsession d'unité en France et au Canada.* In : GROEVEN-BORDE Hélène, TOURNON Jean (sous la dir. de). Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme. Paris/Montréal : L'Harmattan, 2000, pp. 121-137 (Logiques Politiques)

TRENT John E. *La politique multiculturelle au Canada : une cible mouvante.* In : GROEVEN-BORDE Hélène, TOURNON Jean (sous la dir. de). Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme. Paris/Montréal : L'Harmattan, 2000, pp. 205-228 (Logiques Politiques)

3. Immigration et multiculturalisme au Québec

3.1. Documentation officielle

INSTITUT DE LA STATISTIQUE QUEBEC. *Le Québec statistique*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

LANDRY Bernard. *Allocution de M. Bernard Landry, vice-premier ministre du Québec*. In : FALL K., HADJ-MOUSSA R., SIMEONI D. *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*. Québec : Presses de l'Université de Québec, 1996, pp. 361-366

MINISTERE DES COMMUNAUTES CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION. *Autant de façons d'être québécois*. Québec : Gouvernement du Québec, 1983, 88 p.

MINISTERE DES COMMUNAUTES CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION. *Au Québec pour bâtir ensemble : énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Montréal : Direction des communications, 1990, 87 p.

MINISTERE DES COMMUNAUTES CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION. *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation*. Montréal : Direction des communications, 1990, 18 p.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Le Québec : une société ouverte : contrat moral entre le Québec et les personnes qui désirent y résider*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca>

VILLE DE MONTREAL. *L'immigration et l'intégration : un enjeu québécois, une problématique montréalaise*. Montréal : Ville de Montréal, 1991, 66 p.

3.2. Documentation critique

BAUER Julien. *Les minorités au Québec.* Montréal : Boréal, 2002, 125 p. (Boréal Express)

BIBEAU Gilles. *Accueillir l'autre dans la distinction : essai sur le Québec pluriel.* In : LEMIEUX Denise (sous la dir. de). *Traité de la culture*, Québec : Les éditions de l'IRQC, 2002, pp. 219-241

BOURQUE Gilles, DUCHASTEL Jules. *Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique : le Canada et le Québec.* In : ELBAZ Mikhaël, HELLY Denise (sous la dir. de). *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme.* [Québec] : L'Harmattan, 2000, pp. 147-171 (Les Presses de l'Université Laval)

GAY Daniel. *La politique actuelle de la convergence culturelle de l'Etat québécois de 1990 à nos jours.* In : FALL K., HADJ-MOUSSA R., SIMEONI D. (sous la dir. de). *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques.* Québec : Presses de l'Université de Québec, 1996, pp. 115-131

LABELLE Micheline. *Les minorités et le pays du Québec : une citoyenneté à construire.* In : SARRA-BOURNET Michel, GENDRON Pierre (sous la dir. de). *Le pays de tous les québécois : diversité culturelle et souveraineté.* Montréal : vlb éditeur, 1998, pp. 191-207 (Partis pris actuels)

LABELLE Micheline. *La politique de la citoyenneté et de l'interculturalisme au Québec.* In : GROVEN-BORDE Hélène, TOURNON Jean (sous la dir. de). *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme.* Paris/Montréal : L'Harmattan, 2000, pp. 269-294 (Logiques Politiques)

LAURIN Louise. *La souveraineté : un projet qui s'appuie sur le lien civique.* In : SARRA-BOURNET Michel, GENDRON Pierre (sous la dir. de). *Le pays de tous les québécois : diversité culturelle et souveraineté.* Montréal : vlb éditeur, 1998, pp. 109-117 (Partis pris actuels)

TASCHEREAU Sylvie. *Migrations et relations ethniques.* In : LEMIEUX Denise (sous la dir. de). *Traité de la culture*, Québec : Les éditions de l'IRQC, 2002, pp. 201-219

4. La question linguistique

CONSEIL DE LA LANGUE FRANCAISE. *La place du français dans les écoles françaises à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal : avis à la Ministre responsable de l'application de la charte de la langue française.* Québec : Conseil de la langue française, 1987, 34p.

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES. *Intégration et langue française : une affaire de réciprocité pour la société québécoise.* Montréal, Conseil des relations interculturelles, 2001, 33 p.

OFFICE QUEBECOIS DE LA LANGUE FRANCAISE. *La Charte de la langue française.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.olf.gouv.qc.ca/charte>

5. La lecture publique au Québec

5.1. Politique culturelle

GOVERNEMENT DU QUEBEC. *Le temps de lire, un art de vivre : politique de la lecture et du livre.* Québec : Direction des relations publiques, 1998, 115 p.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La politique culturelle du Québec : notre culture, notre avenir.* Québec : Direction des communications, 1992, 150 p.

PUBLICATIONS DU QUEBEC. *Loi sur le Ministère de la Culture et des Communications.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

SAUVAGEAU Philippe (sous la dir. de). *Les bibliothèques publiques : une responsabilité à partager : rapport de la commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec.* Québec : Ministère des Affaires Culturelles, 359 p. [dit « Rapport Sauvageau »]

5.2. Bibliothèque municipale de Montréal

BIBLIOTHEQUE DE MONTREAL. *La bibliothèque municipale de Montréal : structures, ressources et services.* Montréal : Service des loisirs et du développement communautaire, 1998, non paginé. [Document interne]

BIBLIOTHEQUE DE MONTREAL. *Développement des collections dans les langues autres que le français et l'anglais : état des recommandations du Comité directeur sur le développement des collections en date du 11 octobre 2000.* [Document interne]

BIBLIOTHEQUE DE MONTREAL. *Le rôle de la bibliothèque dans sa communauté.* Montréal : Service du développement culturel, 2002, 32 p. [Document interne]

BIBLIOTHEQUE DE MONTREAL. *Politique de choix de livres.* [Montréal], 1989, 23 p. [Document interne]

VILLE DE MONTREAL. *Enoncé de politique culturelle.* [Montréal : Ville de Montréal], 2003, 70 p.

5.3. Documentation critique

BAILLARGEON Jean-Paul. *Les librairies et les bibliothèques publiques.* In : LEMIEUX Denise (sous la dir. de). *Traité de la culture.* Québec : Les éditions de l'IRQC, 2002, pp. 529-539

BOISVERT Denis. *La spécificité des bibliothèques publiques du Québec.* Documentation et Bibliothèques, 1993, vol. 39, n°3, pp. 191-196

BOUTHILIER, France. *Des idéologies et une culture : la signification sociale des bibliothèques.* Documentation et Bibliothèques, 1995, vol. 41, n°4, pp. 205-216

Canada. **In :** WIEGAND Wayne A., DAVIS Donald G. *Encyclopedia of Library history.* New York and London : Garland Publishing Inc, 1994, pp. 101-104

DELISLE Cynthia, SAVARD Réjean. *L'Ecole de Bibliothécaire (1937-1962) : discours et formation.* Documentation et Bibliothèques, 1998, vol.44, n°4, pp. 151-165

DROLET Antonio. *Les bibliothèques canadiennes.* Montréal : Le cercle du livre de France, 1965, 234 p.

FERLAND Benoît. *Discours sur la lecture publique au Québec pendant la Révolution tranquille.* Documentation et Bibliothèques, 1998, vol. 44 , n°4, pp. 185-197

GAGNON Gilbert. *Le rôle du bibliothécaire dans son milieu et la fonction des bibliothèques publiques.* Argus, 1981, vol. 10, n°1, pp. 11-14

HARVEY Louis-Georges. *La lecture publique au Québec de 1850 à 1900 : vers la démocratisation du livre.* Documentation et Bibliothèques, 1995, vol. 41, n°3, pp. 143-146

HEBERT Pierre. *Chant du cygne de la censure cléricale au Québec.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2003, vol. 48, n°6, pp. 30-37

LAFORTUNE Nathalie, VIENS Vincent. *L'évolution du discours des bibliothécaires sur la lecture publique dans le Bulletin de l'ACBLF entre 1955 et 1972.* Documentation et Bibliothèques, 1998, vol. 44 , n°4, pp. 167-174

LAJEUNESSE Marcel. *Les bibliothèques paroissiales, précurseurs des bibliothèques publiques au Québec ?* In : GALLICHAN, GILLES (sous la dir. de). *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui*. Montréal : ASTED, 1998, pp. 43-66. (Collection Documentation et bibliothèques)

LAJEUNESSE Marcel. *Les bibliothèques québécoises : les avatars de leur rôle social au cours des âges.* In : L'évolution du rôle social de l'imprimé et de ses agents au Québec. Montréal : Conférences Aegidius Fauteux, 1980, pp. 46-76

LAJEUNESSE Marcel. *La lecture publique au Québec au XXème siècle : l'ambivalence des solutions.* In : LAMONDE Yves (sous la dir. de). *L'imprimé au Québec : aspects historiques*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, pp. 189-207

LAJEUNESSE Marcel. *La lecture publique à Montréal de 1900 à 1960 ou les bonnes lectures dans une métropole industrielle.* Documentation et Bibliothèques, 1995, vol. 41, n°3, pp. 147-151

LANDRY Kenneth. *La lecture publique au Québec à l'aube du XXème siècle : les obstacles à la création de la bibliothèque civique de Montréal.* In : GALLICHAN Gilles (sous la dir. de). *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui*. Montréal : ASTED, 1998, pp. 67-78. (Collection Documentation et bibliothèques)

PANNETON Jacques. *La lecture publique au Québec de 1959 à demain.* Documentation et Bibliothèques, 1995, vol. 41, n°3, pp. 153-158

ROBITAILLE-CARTIER Céline. *L'influence française sur la bibliothéconomie québécoise.* In : CHARTRAND Georges-A. (sous la dir. de). *Livre, bibliothèque et culture québécoises : mélanges offerts à Edmond Desrochers*. Montréal : ASTED, 1977, pp. 337-354

ROLLAND-THOMAS Paule. *L'influence américaine sur la bibliothéconomie québécoise.* In : CHARTRAND Georges-A. (sous la dir. de). Livre, bibliothèque et culture québécoises : mélanges offerts à Edmond Desrochers. Montréal : ASTED, 1977, pp. 355-370

SAVARD Réjean. *Le discours sur la lecture et l'évolution des bibliothèques publiques au Québec de 1850 à 1950.* Argus, 1997, vol. 26, n°2, pp. 19-29

SAVARD Réjean. *L'évolution des bibliothèques publiques au Québec de 1960 à 1995.* In : GALLICHAN Gilles (sous la dir. de). *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui.* Montréal : ASTED, 1998, pp. 143-160. (Collection Documentation et bibliothèques)

STUART-STUBBS Basil. *The librarians of Quebec and the Canadian Library Association.* In : CHARTRAND Georges-A. (sous la dir. de). Livre, bibliothèque et culture québécoises : mélanges offerts à Edmond Desrochers. Montréal : ASTED, 1977, pp. 371-384

GALLICHAN Gilles (sous la dir. de). *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui.* Montréal : ASTED, 1998, 187 p. (Collection Documentation et bibliothèques)

6. Bibliothèques et minorités culturelles au Canada et au Québec

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA. *Ressources et services multiculturels.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.bnc-nlc.ca/8/25/index-f.html>

BIBLIOTHEQUES DE LAVAL. *Bibliothèque multiculturelle.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ville.laval.qc.ca>

CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION. *Guidelines for multilingual materials collection and development and library services.* RQ, 1990, vol. 30, n°2, pp. 268-272

CLUBB Barbara. *Heritage language collection study.* Ottawa : Ottawa Public Library, 55p. [Document interne]

DJEVALIKIAN Sonia. *Multilingual biblioservice.* Bulletin ABQ, 1980, vol. 21 ; n°1, p. 18-19

GODIN Joanne. *Le vaste monde de l'information : comment créer des collections et des programmes multiculturels dans les bibliothèques publiques canadiennes.* Ottawa : BNC ed., 1994, 65 p.

GUNDARA Jaswinder, MYLOPOULOS Chryss (ed. by). *Multiculturalism matters : reflections on multiculturalism and library practice.* Toronto : Ontario Library Association, 39 p.

HEBERT Françoise, BEAUMONT Jane, KALNAY Alanna. *Final report of a project to review the National Library of Canada multilingual biblioservice and to recommend the improvement of public libraries services to ethnolinguistic minority communities in Canada.* 1993 [Document interne]

HEBERT Françoise, KALNAY Alanna. *Survey of multilingual collection strengths in public libraries in Canada.* 1993, 25 p. [Document interne]

HEINRICH Jeff. *Foreign books as a tool of integration.* The Gazette, 22/09/2003

HOUDE André. *Les services multiculturels de la Bibliothèque Nationale du Canada.* Documentation et Bibliothèques, 1981, vol. 27, n°1, pp. 31-34

IONESCU Medeea. *Les bibliothèques de Montréal et la réalité interculturelle.* Humanitas, 1988, n°22/23, pp. 63-71

JONES Plummer Alston. *Canadian Public Library Service to multicultural society : an american praises canadian distinctiveness.* Epilogue, 1991, n°12, pp. 1-19

LAM Van Be. *Les bibliothèques publiques et les communautés culturelles.* Argus, 1989, vol. 18, n°3, pp. 75-85

LAM Van Be. MEUNIER Pierre. *Présence des communautés culturelles dans nos bibliothèques publiques.* In : Société à documenter : les acquis et les défis. Montréal : ASTED, 1993, pp. 135-233

MYLOPOULOS Chryss. *Trends in multicultural programming.* Canadian Library Journal, 1985, vol. 42, n°1, pp. 23-27

PICHE Roxanne, HEBERT Sylvie. *Laval, portrait d'une mosaïque culturelle : un changement de société.* Argus, 1992, vol. 21, n°3, pp. 12-18

TORONTO PUBLIC LIBRARY. *Multicultural ressources.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.tpl.toronto.on.ca> cite p52

WERTHEIMER Leonard. *Library services to ethnocultural minorities : philosophical and social bases and professional implications.* Public Libraries, 1987, Vol. 26, n°3, pp. 98-103

ZIELINSKA Marie. *Le multiculturalisme et les services de bibliothèques destinés aux communautés ethniques.* Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, 1978, vol. 32, n°1, pp. 15-24

ZIELINSKA Marie. *Public library services to canadian ethnocultural communities : an overview.* Libray Trends, 1980, vol. 29, n°2, pp. 275-293

7. Bibliothèques françaises et diversité culturelle

ALLOUCHE Abdelwahed. *Le lectorat issu de l'immigration dans les bibliothèques françaises.* In : Bibliothèques au service de la communauté. Paris : BPI/APPEL, 1995, pp. 95-102 (BPI en actes)

BERTRAND Anne-Marie. *Minorités et multilinguisme.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2003, vol. 48, n°5, p. 81

BOUQUIN Hélène. *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises.* ENSSIB, 2001 [Mémoire de DCB]

BOUQUIN Hélène. *Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises.* Bulletin des bibliothèques de France, 2003, vol. 48, n°5, pp. 34-41

DOURY-BONNET Juliette. *Pluralité culturelle et bibliothèques : publics, collections et services.* Bulletin des bibliothèques de France, 2003, vol. 48, n°5, pp. 84-85

TABAH Dominique. *Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny.* Bulletin des bibliothèques de France, 1997, vol. 42, n°1, pp. 41-50